# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 20 Joumada II 1442**
**2 Février 2021**

**N° 10**

**37ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **194**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **207**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Associations et syndics ..... **214**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **216**
Avis aux créanciers..... **223**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **224**
Autres sociétés ..... **226**
**Divers**
Avis au public..... **226**
Rectificatifs ..... **228**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Augmentation de capital**

**POLYCLINIQUE HAMMAMET**

**Identifiant Unique : 385231Z**

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société Polyclinique Hammamet pour l'augmentation de son capital d'un montant de quatre cent quatre vingt dix mille Dinars (490.000 DT) en numéraire, par l'émission au pair de 490.000 nouvelles actions nominatives de un Dinar chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : POLYCLINIQUE HAMMAMET

2. Forme juridique : Société anonyme.

3. Capital avant augmentation : 0,000 DT (suite à la décision de réduction du capital).

4. Siège social : Avenue des Nations - Unies - 8050 Hammamet

5. Durée : 99 ans.

6. Objet social : Polyclinique.

7. Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 6/01/2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 11/01/2021, ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire de quatre cent quatre vingt dix mille Dinars (490.000 DT) en numéraire, par l'émission au pair de 490.000 nouvelles actions nominatives de un Dinar chacune. La libération du quart de l'augmentation du capital social, doit être réalisée dans un délai de six mois de la date de l'ouverture des souscriptions.

Ce PV est déposé au registre national des sociétés de Nabeul le 22/01/2021 sous le n°AC0762021.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 490.000 actions.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant des actions qu'ils détiennent, avant l'opération de réduction du capital, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser l'augmentation du capital.

Il est à noter que le porteur de quatre actions aura le droit pour la souscription d'une action.

9. Valeur nominale de l'action :

1 Dinar.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT, sous le n°0801801009 32002 33177, Agence Manaret El Hammamet A9 sis à l'Avenue Mohamed V, Manaret Essahel 8056, Hammamet.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 jours au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le conseil d'administration.

2021R00170SANB2

**Société de Finissage Textiles**

**S.A au capital de 2.815.000 Dinars**

**Siège social : 1, rue de la Soie Bir Kassaa**

**M.F : 0014616 B/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2020, enregistré à la recette des finances d'El Yesminet à Ben Arous le 22 décembre 2020, sous le numéro 20702611, quittance n°M044717, dont un exemplaire a été déposé au REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES le 28 décembre 2020.

Il a été décidé ce qui suit :

1- De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2022.

- Hachemi Habib Kooli.
- Moncef Ben Ayed.
- Fathi Bouzouita.
- Adel Kooli.
- Mounir Bouzouita.
- Abdelaziz Dahmani.
- Slim Kooli.
- Zohra Kooli

2- De renouveler le mandat de Mr Abdelaziz Mama, Commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 20 novembre 2020, enregistré à la recette des finances d'El Yesminet à Ben Arous le 23 novembre 2020, sous le numéro 20702297, quittance n°M041521, dont un exemplaire a été déposé au REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES le 28 décembre 2020.

Il a été décidé ce qui suit :

1- De renouveler le mandat de Monsieur Hachemi Habib Kooli, en qualité de Président Directeur Général de la société, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2022.

2- De nommer Madame Zohra Kooli, au poste de Directeur Général Adjoint pour une durée n'excédant pas celle de son mandat d'administrateur.

2021R00171SANB2

**Notice légale**

**Hannibal Lease S.A.**

**Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées**

**Identifiant Unique : 0766895F**

**Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis**

**Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460**

**E-mail : commercial@hannibalease.com.tn**

**Hannibal Lease est notée B+ (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25/11/2020**

**Emprunt Obligataire Subordonné « HL subordonné 2021-01 »**

**de 10 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne**

**Prix de l'Emission : 100 dinars**

| Catégorie | Durée | Taux d'Intérêt | Amortissement Annuel |
|---|---|---|---|
| **Catégorie A** | 5 ans | 10% et/ou TMM+3,25% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année |
| **Catégorie B** | 7 ans dont 2 années de grâce | 10,1% et/ou TMM+3,5% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année |

**La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B- (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/01/2021**

## 1 Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

### 1.1 Dénomination et siège social

**Dénomination sociale** : Hannibal Lease S.A.

**Siège social** : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

**Téléphone** : 71 139 400

**Fax** : 71 139 460

**Email** : commercial@hannibalease.com.tn

**Site Web** : www.hannibalease.com.tn

### 1.2 Forme juridique et législation particulière :

**Forme juridique** : Société Anonyme

**Législation particulière applicable** : Hannibal Lease, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

**Date de constitution et durée :**

**Date de constitution** : 11/07/2001

**Durée** : 99 ans

**1.3 Objet social (Article 2 des statuts) :**

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

**1.4 Identifiant Unique :**

0766895F

**1.5 Exercice social :**

Du 1er Janvier au 31 Décembre

**1.6 Nationalité :**

Tunisienne

**1.7 Matricule fiscal :**

766 895 FAM 000

**1.8 Régime fiscal :**

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

**1.9 Capital social :**

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars divisé en 11 000 000 d'actions de nominal 5 [1] dinars chacune entièrement libérées.

**1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :**

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

**1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :**

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

[1] Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT décidée par l'AGE du 16/07/2012.

**2 Organes d'administration et de direction :**

**2.1 Membres des organes d'administration :**

| Membres | Représenté par | Qualité | Mandat | Adresse |
|---|---|---|---|---|
| M Hédi DJILANI* | Lui-même | Président | 2018-2020 | Tunis |
| M Abderrazak BEN AMMAR* | Lui-même | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| La Financière Tunisienne | Mr. Ali Sabri ESSGHAIER*** | Membre | 2019-2020 | Tunis |
| United Gulf Bank, UGB* | Mr. Mohamed Salah FRAD | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| Tunis International Bank, TIB* | Mr. Mohamed FKIH | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| Investment Trust Tunisia* | Mr. Hatem BEN AMMEUR | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| | Mme Dadou Hedia DJILANI | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| Mutuelle Assurances de l'Enseignement* | Mme Myriam BEN ABDENNEBI | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| Caisse Tunisienne D'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA* | M Lamjed BOUKHRIS** | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| M Zouheir BESBES**" | Représentant des actionnaires minoritaires | Membre | 2018-2020 | Tunis |
| M Abdessatar KRIMI**' | Lui-même | Membre | 2018-2020 | |
| M Mohamed BERRAIES**' | Lui-même | Membre | 2018-2020 | |

* Mandat renouvelé lors de l'AGO du 30 Avril 2018

**Administrateur nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

*** l'AGO du 16/06/2020 a ratifié la désignation de M. Ali Sabri ESSAGHAIER à titre de représentant permanant de La Financière Tunisienne en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSAGHAIER et ce pour le reste de son mandat qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 et ce à partir du 27/08/2019

' Administrateurs indépendants

" Administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par les actionnaires minoritaires lors de l'AGO du 30 Avril 2018

**2.2 Contrôle :**

| Commissaires aux comptes | Adresse | Mandat |
|---|---|---|
| Cabinet F.M.B.Z – KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI | Les jardins du lac<br>B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel<br>Les Berges du lac 1053 Tunis.<br>Tél: 71 194 344 Fax : 71 281 477 | 2018-2020* |
| DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Said MALLEK | Immeuble SAADI – Tour CD 2ème étage Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.<br>Tel : 71 755 035/71 755 024<br>Fax : 71 753 062 | 2019-2021** |

*Nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

** Nommé par l'AGO du 30 Avril 2019

## 3 Renseignements relatifs à l'émission :

### 3.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **07/01/2021** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| a. | Montant de l'emprunt obligataire subordonné | : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars. |
| b. | Nominal de l'obligation subordonnée | : 100 dinars par Obligation ; |
| c. | Forme d'Obligation | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| d. | Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| e. | Taux d'intérêt | • Catégorie A: 10% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur ;<br>• Catégorie B: 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an au choix du souscripteur ; |
| f. | Durée | • Catégorie A : 5 ans<br>• Catégorie B: 7 ans |
| g. | Amortissement normal | : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. |

### 3.2 Renseignements relatifs à l'opération :

**Montant nominal de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est d'un montant de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt **« HL subordonné 2021-01** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Produit brut et net de l'emprunt :**

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 10 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent à 90 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 12 500 DT, les frais de la BVMT sont de 26 500 DT [2], les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 31 620 DT [3], les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies…etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 167 620 DT et un produit net de l'emprunt de 9 832 380 DT.

### 3.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 10/02/2021 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 28/02/2021. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 28/02/2021, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### 3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/02/2021**auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### 3.5 But de l'émission :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation ainsi que l'amélioration du ratio de solvabilité d'Hannibal Lease.

---

[2] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 1er trimestre 2021.

[3] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% pour la catégorie A taux fixe, 25% pour la catégorie A taux variable, 25% pour la catégorie B taux fixe, 25% pour la catégorie B taux variable. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 10 000 000 DT.

**4 Caractéristiques des titres émis :**

**4.1 Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** HL subordonné 2021-01

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** Nominatives.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

**4.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**4.3 Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/02/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 28/02/2021, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**4.4 Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**4.5 Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour les catégories A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour les catégories B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,1%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**4.6 Intérêts :**

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/02** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **28/02/2026** pour la catégorie A et le **28/02/2028** pour la catégorie B**.**

**Si le montant souscrit de l'emprunt est de 10 000 000 Dinars**

Le montant total des intérêts serait de 3 000 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe de 10%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,25%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 033 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,11 % calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 5 050 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 10,1%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 180 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,36% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020, à titre indicatif).

**4.7 Amortissement normal et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le**28/02/2026** pour la catégorie A et le **28/02/2028** pour la catégorie B.

**4.8 Taux d'intérêt nominal :**

**Pour la catégorie A** : Un taux fixe de 10% brut l'an et/ou variable (TMM+3,25%), soit 10,11%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois majorée de 3,25% (à titre indicatif).

**Pour la catégorie B** : Un taux fixe de 10,1% brut l'an et/ou variable (TMM+3,5%), soit 10,36%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois majorée de 3,5% (à titre indicatif).

**4.9. Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**4.10. Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28/02 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 28/02/2022 pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 28/02/2022 pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 28/02/2024 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**4.11. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an pour la catégorie A et de **10,1%** pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de décembre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 6,86% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,11% pour la catégorie A et de 10,36% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,25%** pour la catégorie A et de 3**,50%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**4.12. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné :**

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- Une Catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$Duration=(\Sigma t*Ft/(1+i)t)/\ \Sigma Ft/(1+i)t$$

Où : T est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,66 années** pour la catégorie A et de **4,10** années pour la catégorie B (sous l'hypothèse que les obligations subordonnées de la catégorie A seront détenues jusqu'à l'échéance).

**4.13. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de la créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau du document de référence enregistrée auprès du CMF en date du 19/08/2020 sous le n°20-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité

des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt

**4.14. Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**4.15. Notation :**

**Notation de la société :**

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB-(tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- Note à long terme : B+ (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **08/01/2020.**

**Signification des notes nationales**

**BB+, BB, BB- (long terme) :** Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

**B (court terme) :** Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

**4.16. Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 24).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**4.17. Organisation de la représentation des obligataires**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**4.18. Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**5. Renseignements généraux**

**5.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente.

**5.2. Marché des titres :**

Il existe en janvier 2021, quinze (15) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

✓HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;

✓HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;

✓HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;

✓HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2016/1 : Pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45% ;

✓HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,00% et/ou TMM+2,40% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25%.

✓HL 2018/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,3% et/ou TMM+2,1% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,5% ;

✓HL 2018/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,15% et/ou TMM+3,5% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,5% ;

✓ HL 2020/1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,25% ;

✓HL 2020/2 : Catégories A et B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,6% et/ou TMM+3 % Catégorie C : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 10,7% et/ou TMM+3,25 %;

✓HL 2020/3 : Catégories A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,3% et/ou TMM+3 % pour un montant global maximum de 5 MDT et Catégorie B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,3% et/ou TMM+3 %;

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**5.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**5.4. Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**5.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, du document de référence « HL 2020 » et de son actualisation enregistrés par le CMF.

La note d'opération, le document de référence « HL 2020» ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2021R00182SANB2

---

**PANGEA SHIPPING GROUP**

**Société anonyme**

**Au capital de 250.000 dinars**

**Sise au 76, Avenue de la République, La Goulette 2060 Tunis**

**Identifiant Unique : 0544064P**

**Matricule Fiscal : 0544064P/A/M/000**

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 25/01/2021, sous le numéro 21700377 quittance n°006483, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 27/01/2021 sous le numéro : 20217501, Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de la présente assemblée générale;

2. approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice;

7. Pouvoirs pour formalités.

2021R00183SANB2

---

**Société Tuniso-Qatarie de Recouvrement «T.Q.R»**

**S.A au capital de 300.000 Dinars**

**35, rue Hédi Karray, Immeuble Permetal- Centre Urbain Nord 1082 - Tunis**

**Matricule Fiscal : 831446 B**

Par décision du Conseil d'Administration du 13 juillet 2020 enregistrée à la recette des finances - Charguia le 21 juillet 2020, enregistrement n°20804942, quittance n°82452, dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du registre des entreprises le 5 Août 2020 sous le n°202060056, Madame Saida Khemiri est nommée Président Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour assurer la Direction Générale de la Société conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Société.

2021R00187SANB2

**Notice d'augmentation de capital en numéraires**

**Société «VILA VI»**

**Société anonyme**

**Siège social : 1, Rue du Lac Toba - les Berges du Lac, 1053 - Tunis**

**Identifiant Unique : N°1131931X**

**Affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale n°00342090-68**

**Objet social : La fabrication de glaces et de crèmes glacées**

**Durée : 99 années**

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau Tunis, le 30 décembre 2020, sous le n°20508158, quittance n°M010025, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 31 décembre 2020 sous le n°AC012322020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 100.000 dinars à 20.000.000 dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 19.900.000 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 1.990.000 actions à souscrire en totalité et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, Agence El Mechtel, compte n°01004027119200657944.

2021R00189SANB2

---

**La GOULETTE SHIPPING CRUISE**

**S.A au capital social de 10.000.000 DT**

**Siège social : Le Village Touristique, Port de la Goulette 2060 Tunis**

**Identifiant Unique : 0922248C**

**MF : 0922248 CAM 000**

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 Janvier 2021 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 25 janvier 2021 sous le n°21700358 Quittance n°6283 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 28 Janvier 2021 sous le n°20217968, il a été décidé ce qui suit :

- Démission de Monsieur Wissem Bouchnak de son poste de Directeur Général de la société

- Nomination de Monsieur Stephen Xuereb temporairement en tant que Directeur Général de la société pour une durée d'un an avec les mêmes pouvoirs de son précédent.

2021R00199SANB2

---

**SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.685.000 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089**

**RNE : 0411859H**

**MF : 411859H/MA/000**

**CNSS : 166558 - 09**

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 26/12/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 27/01/2021 sous le n°21800380 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 28/01/2021, sous le n°20217840 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Nomination d'un commissaire aux comptes

6. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00090SANB2

---

**SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.685.000 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089**

**RNE : 0411859H**

**MF : 411859H/MA/000**

**CNSS : 166558 - 09**

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 24/10/2018 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 27/01/2021 sous le n°21800381 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 28/01/2021, sous le n°20217835 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2017.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2017.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2017.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00091SANB2

---

**Nomination du président du conseil d'administration et du directeur général de la société**

**Société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Sfax**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.500.000 dinars**

**Siège social : Route de l'Aéroport Km2, devant Pharmacie SALLEMI - Sfax**

**Identifiant unique : 1218821S**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 32377990**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration réuni le 25 décembre 2020 enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba - Sfax le 18 janvier 2021 sous le n°21800121, quittance n° M004312, il a été décidé de :

1) Désigner Monsieur Habib Elloumi, représentant du groupe chimique tunisien entant que président du conseil d'administration de la société pour les trois prochaines années jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2) Désigner Monsieur Maher Ayadi en tant que directeur général de la société pour les trois prochaines années jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire du susdit PV a été déposé au Registre National des Entreprises Sfax, le 19/01/2021 sous le n°20214069.

2021X00110SANB2

---

**Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes**

**Société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Sfax**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.500.000 dinars**

**Siège social : Route de l'Aéroport Km2, devant Pharmacie SALLEMI, Sfax**

**Identifiant unique : 1218821S**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 25 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba - Sfax le 18 janvier 2021 sous le n° 21800122, quittance n°M004320, il a été décidé ce qui suit :

I. Nommer les personnes suivantes en qualité de membre du conseil d'administration pour une période de trois années, à partir de la date de la tenue de ladite assemblée et qui prend fin à la tenue de l'assemblée

générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 :

1) Le Groupe Chimique Tunisien (GCT) représenté par Mr Habib Elloumi ;

2) Mr Hamadi Hentati ;

3) Mr Walid Marzouk ;

4) Mr Mohamed Maalej ;

5) Mr Hedi El Saidi ;

6) Mr Mohamed Jallouli ;

7) Mr Abdelkader Souissi.

II. Nommer Mr Néji Haji, expert-comptable membre de l'OECT, en qualité commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Un exemplaire du susdit PV a été déposé au Registre National des Entreprises Sfax, le 19/01/2021 sous le n°20214069.

2021X00111SANB2

---

**ARAB INVESTMENT CONSORTIUM**

**S.A. au capital de 240 000 D**

**Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 Tunis**

**Identifiant unique : 00509069**

**MF : 0509069V**

**AF CNSS : 208488-35**

Suivant procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire en date du :

- 7/01/2019 enregistré à la recette des finances la Goulette le 8/3/2019 sous le n°19701365 Quit. n° 30270.

- 27/9/2019 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 02/10/2019 sous le n°19707301 Quit. n°097187.

- 7/9/2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 29/9/2020 sous le n°20705387 Quit. n°066667.

Ces 3 PV ont été déposés auprès du R.N.E. le 3/12/2020 sous le n°2020115812

Il a été décidé à l'unanimité des présents :

- L'approbation des états financiers de la société au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes pour ces mêmes exercices.

- La désignation de Mr Mama Abdellaziz en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

- La désignation des Membres du conseil d'administration au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

2021400153SANB2

---

**ARAB INVESTMENT CONSORTIUM**

**S.A. au capital de 240 000 D**

**Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 Tunis**

**Identifiant unique : 00509069**

**MF : 0509069V**

**AF CNSS : 208488-35**

Suivant procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire en date du :

- 29/10/2016 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés 1er Bureau le 17/11/2017 sous le n°16508370 Quit. n°19794

- 7/01/2019 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés 1er Bureau le 14/3/2019 sous le n° 19801585 Quit. n°2081

- 7/9/2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 29/9/2020 sous le n°20705387 Quit. n°0705388

Ces 3 PV ont été déposés auprès du R.N.E. le 18/12/2020 sous le n°2020121557.

Il a été décidé à l'unanimité des présents :

- La réduction du capital de la société de 600 000 D à 240 000 D.

- Le maintien de la forme juridique de la société en tant que société anonyme.

- La dissolution de la société par la volonté des actionnaires

- La désignation de Maître Labidi Ahmed Avocat auprès de la cour de cassation dont le Bureau est au 31, Immeuble Bizerte Center 5ème étage Bizerte comme liquidateur de la société.

2021400154SANB2

**L'Internationale de Recouvrement des Créances «IRC»**

**S.A au capital de 1.000.000 D**

**19 Rue Mustapha Abdessalem - El Menzah 5 - Ariana**

**M.F. : 0723717C**

En vertu du P.V. de l'AGE du 7.01.2021 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 19.01.2021 sous le n°21700271 Quit. 5492, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25/01/2021, il a été décidé de mettre à jour les statuts de la société conformément à la loi n°47 du 29.5.2019.

2021400169SANB2

---

**Lipp-Distribution**

**Société anonyme**

**Au capital de 21.470.860 DT**

**Siège social : 28 rue 8601- ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage**

**Identifiant Unique : 0430038H**

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 novembre 2020, enregistré à la RF Charguia 5/01/2021, quitt 1846, enreg 21800058, il a été décidé de renouveler le mandat de Mme Michèle BISMUTH en tant que Directrice Générale de la société avec les pouvoirs les plus larges et le mandat de M. Peter BISMUTH en tant que Président du Conseil d'Administration, et ce pour toute la durée de leurs mandats d'administrateurs, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire original du procès-verbal sus-indiqué a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/01/2021 sous le n°20211986.

2021400178SANB2

---

**Transformation de la forme juridique de la société de SARL en SA**

**SOCIETE PHILADELPHIA PROMOTION S.A**

**Société anonyme**

**Au capital social de 350.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Zohra Feiza immeuble Coral Bloc B Etage 10 - Centre Urbain Nord Tunis**

**IU : 1146527Q**

En vertu de PV d'assemblée générale extraordinaire en date du 4/01/2021, enregistré à la recette des finances de Charguia le 4/01/2021 sous le numéro 21800016 quittance n°M00707 et en vertu de PV du premier conseil d'administration du 4/01/2021 enregistré le 4/01/2021 sous le numéro 21800017, quittance n°M00712, dont deux exemplaires ont été déposés au RNE le 11/01/2021, il a été décidé :

- La transformation de la société en société anonyme.

- L'approbation de nouveaux statuts.

- La nomination des premiers administrateurs pour 3 ans : 2021, 2022 et 2023.

- La nomination de Dr Osama Khair en tant que Président du conseil d'administration au titre des années 2021, 2022 et 2023.

- La nomination de Mr Chokri Ben Ibrahim en tant que Directeur Général au titre des années 2021, 2022 et 2023.

- La nomination de Mr Muhanned Khair en tant que Directeur Général Adjoint au titre des années 2021, 2022 et 2023.

2021400180SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**OXYGEN INTERNATIONAL SARL**

**SS : Résidence les 2 Lacs, Les Berges du Lac Tunis**

**MF : 1029409F/A/M/000**

**CNSS : 321852-06**

Il ressort du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 5/10/2020, enregistré à la recette des finances Lac le 9/10/2020 Qn°68615 En°20705748, le renouvellement du mandat de Mr Mohamed Riadh Kooli gérant de la société pour une durée de trois ans à partir de 2020.

Deux exemplaires dudit procès-verbal ont été déposés au Registre National des Entreprises le 22/01/2021 sous le n°2020125714 et la mise à jour du registre de commerce.

2021T00071SRLB2

**EUROLUX S.A.R.L**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 30.000 DT 000**

**Siège social : Zone Industrielle de Zaghouan Tunisie**

**RC : B 1117731996**

**MF et RNE : 564 577 X**

Par acte sous seing privé du 4 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 12 avril 2019 sous le n°19501365 quittance n°30171, les associés ont décidé la liquidation de la société et nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Jacques Petit, passeport français n°10CY737620 du 25 novembre 2010 demeurant villa l'olivade, rue Felline, 5070 Ksar Hlel.

Cet acte a été versé au registre national des entreprises tel qu'il appert de l'extrait en date du 23/4/2019.

2021R00174SRLB2

---

**NEW EUROLUX S.A.R.L**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 10.000 DT 000**

**Siège social : Zone Industrielle de Zaghouan Tunisie**

**RC : B2470582007**

**MF et RNE : 1023893F**

Par acte sous seing privé du 5 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 12 avril 2019 sous le n°19501366 quittance n°30173, les associés ont décidé la liquidation de la société et nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Jacques Petit, passeport français n°10CY737620 du 25 novembre 2010 demeurant villa l'olivade, rue Felline, 5070 Ksar Hlel.

Cet acte a été versé au registre national des entreprises tel qu'il appert de l'extrait en date du 23/4/2019.

2021R00175SRLB2

---

**Tunisia Protection & Gardiennage**

**Sarl au capital de 5 000 Dinars**

**92 Avenue Louis Braille - 1003 Cité El Khadhra - Tunis**

**MF : 1482598 FAM 000**

Suivant acte S.S.P en date du 24/6/2019 enregistré à la recette des finances Charguia, le 4/7/2019, sous le n°19704081 Quit n°1074702, dont un exemplaire a été déposé au R N E sous le n°20215903 en date du 22/01/2021, l'activité de la société est comme suit : Gardiennage et Protection des locaux et Personnes.

2021400150SRLB2

---

**Distribution des fonds de liquidation**

**LF.KIOSK**

**(Société en cours de liquidation)**

**SARL au capital social : 94.400 dinars**

**Siège social : Z.I Chotrana II Lot AFI 114 Raoued 2083 Ariana**

**Identifiant unique : 1147069P/A/M/000**

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société LF KIOSK annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société LF KIOSK en date du 24 juin 2020, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 13 juillet 2020 sous le numéro 20503279, quittance n°4445 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 14 juillet 2020 sous le numéro 202045736, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la société LF KIOSK ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société LF KIOSK à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis - 1001.

2021400165SRLB2

**BIC BIZERTE SARL**

**Société à responsabilité limitée Non-Résidente**

**Capital social : 34.700.000 Euros**

**6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis**

**I.U : 1174257 V**

**CNSS : 321346-82**

Suivant une Décision de Délégation de pouvoirs du 31/12/2020 enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 8/1/2021 sous Qn°M001822, En°21800139

- Le Gérant a décidé de déléguer des pouvoirs administratifs au profit de Mr. Sami Souidi.

- Dont un exemplaire de la Décision a été déposé au Registre national des entreprises sous l'Identifiant unique n°1174257V en date du 13/01/2021.

2021400171SRLB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société «SUPERLAV»**

**MF : 000/M/A/1466512N**

**Siège social : 25 Rue El Jazira - Tunis - 1001**

Suivant actes de cession des parts et de nomination de nouveaux gérants signés en date du 25/9/2020 enregistrés à la recette des finances Thamer le 12/10/2020 sous le n°20102323, quittance n°M048545 et le n°20802324, quittance n°M048546, déposé au Registre National des Entreprises en date du 02/12/2020.

Cession des parts par Mr Boubakri Ridha et Hammami Najla.

Gérance : Mr Boubakri Ridha et Hammami Najla sont nommés les nouveaux gérants.

2021T00075SRUB2

---

**SOCIETE BOUHARI MEDICAL**

**SUARL au capital de 5.000 Dinars**

**Av Habib Bourguiba - Agareb**

**I.U : 1363310K**

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 31 décembre 2020 enregistré à la recette des finances Agareb le 31 décembre 2020 sous le n°20501034 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5 janvier 2021 sous le n°202141, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Wassim Bouhari en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Av Habib Bourguiba Agareb et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2021X00091SRUB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP en date du 11/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Ras Jbel le 12/01/2021 Q.M003101 n°21200139 M Gribaa Lamine demeurant au 4 rue Mendès France Mutuelle Ville Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce de pharmacie de vente au détail de catégorie «B» sis à la Cité El Hydhab Zahana Utique Bizerte à Mme Bessrour Syrine demeurant au 9 rue Zaghouan, Cité Jawhara Mégrine Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont adressées, dans un délai de 20 jours au plus tard suivant la publication de cette annonce au JORT, à l'Etude de Me Slim Turki Avocat près à la cour d'appel sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardin le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Temps» et «Essabeh» en date du 26/01/2021.

2021T00073FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte notaire rédigé par le notaire Najmeddine Oukassi et le notaire Slim Lassoued le 4 février 2020 enregistré à Bizerte le 25/8/2020 quittance n°M051046 Mr Belkasem Elderbali donne à son fils Bassem Elderbali le fonds de commerce sis 7 et 9 rue Boubaker Bakir à Bizerte nord exploité en tant que boutique de fripe.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Monsieur Bassem Elderbali sis 7 et 9 rue Boubaker Bakir à Bizerte nord dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20 juin 2020.

2021T00074FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite un acte sous seing privé rédigé par Maître Rachida Kefi Dabousi avocate à la cour d'appel en date le 6/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 13/01/2021 sous le numéro 21200066 quittance n°M002831 Monsieur Boubaker Ouni a vendu son propre son fonds de commerce dont l'activité vente des fruits secs situé à l'avenue Khled Iben Walid douar Hicher Manouba à Madame Zeineb Mansouri d'un montant deux mille dinars alors toute opposition doit être adressée à l'acquéreur dont l'adresse Rue Imem Ibn Arfa n°4 Kheznadar Tunis, annonce publiée au journal le Temps daté le 23/01/2021 page n°6.

2021T00076FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa - Ben Arous le 7/01/2021, quittance n°M001075; enregistrement n°21200024; Mm Rahma Chaaben a vendu à Mr Dhia Eddine Mannai et Mr Mohamed Othmani et Mr Mohamed Zouaoui, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis 07 rue Ibnou Abi Elhassan Echadli - Elmourouj 3 - Ben Arous, exploité comme opticien et tous commerces.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains des acquéreurs Mr Dhia Mannai et Mr Mohamed Othmani et Mr Mohamed Zouaoui, au local commercial sis 07 rue Ibnou Abi Elhassan Echadli - Elmourouj 3 - Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 10/01/2021 «Asaabah» et «Le Temps».

2021T00079FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date de 5/01/2021 enregistré à la recette des finances de Mornaguia, le 6/01/2021, reçu n°M000862 sous l'enregistrement n°21200021, Mr Khaled Hammami a vendu à Mr Nidhal Troudi la totalité de son fonds de commerce exploité dans l'activité d'un café sis à l'avenue Habib Bourguiba Borj el Amri. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de vendeur Mr Khaled Hammami sis Bir étouil Borj el Amri dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2021T00081FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/12/2020 enregistré à la recette des finances de Korba le 9/12/2020 quittance n°M047338 la Société WKR MARINO, Siège social : Avenue Ibn Khaldoun n°49 Kelibia a vendu à Mr Abdelkader Haffar CIN n°06268038 tout le fonds de commerce sis à la rue Farhat Hached Korba.

Les oppositions seront recevables chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29/01/2021.

2021T00082FCCC2

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation du 13/01/2021 acte notarié de maîtres Yessine Rebai et Wadie Abid madame Hana Maala a donné à sa fille Alia Baklouti domiciliées à la rue Chaker avenue du travail n°1 el Ain Sfax le fonds de commerce destiné à la vente des gâteaux sis à l'avenue d'Ali Bach Hamba n°41 Sfax. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains de Alia Baklouti à domicile situé à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué dans les vingt jours de la date de cette publication.

2021X00088FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/01/2021, enregistré à la recette des finances La Marsa sous n°21200441 Quittance n°M008137, Société Hamed de Service et Commerce, Matricule Fiscal n°1461742/E/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Mehdi Hamed, titulaire de la CIN n°06206011 du 24/4/2015, a vendu et cédé à la Société Green Import et Distribution, Matricule Fiscal n°1651291/F/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Mehdi Hamed, titulaire de la CIN n°06206011 du 24/4/2015, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente en gros, sise à la Rue Ezemord Immeuble Zrad Bureau A14 Jardin du Lac 1053, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être représentées entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 28 Janvier 2021.

2021R00166FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SS privé en date du 9/12/2020 enregistré à la recette des finances d'Elhamma en date du 6/01/2021 sous le n°21200019. Mr Zribi Mokhtar Ben Omar a vendu à Mr Zribi Nassim Ben Mokhtar la totalité du fonds de commerce (Boulangerie ennassim) avec tous les éléments corporels et incorporels au prix de vingt cinq milles dinars (25 000dt).

Cette annonce a été publiée au journal (Echourouk) du 23/01/2021.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au jort.

2021R00173FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 18/01/2019 quittance n° M004363, enregistrement 19200151. Les héritiers de feu Abd al-Moneim Ben Chadhli Ben Ali Zebda, et ils sont : sa veuve Sabiha Bent Ali Ben Farhat Sassi, et ses filles Hala Bent Abd al-Moneim Ben Chadhli Zebda, et Hiba Allah Bent Abd al-Moneim Ben Chadhli Zebda ont vendu à Mme Sawsan Bent Hassan Ben Muawiya Ibn Haj la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits alimentaires sis à cite commerciale Le marché municipal Radès n°12

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le deux journaux Achorouk et le Quotidien le 28/01/2021.

2021R00177FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat en date du 12/01/2021 et enregistré à la recette des finances à Djerba le 13/01/2021 sous le n°21200168, Waghleni Chaaben titulaire de la carte n°05792221 vend à la Sté :

"SOPROVAM" titulaire de l'identifiant unique n°0606285V la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de la Liberté Elmay Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées au plus tard vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à son adresse élue au cabinet de Maître Nasr Chafei avocat à Complexe Echiraa 1er étage B.N°4 Avenue Salah Ben Youssef H.Souk Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/01/2021.

2021R00190FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce (1)**

Par acte sous seing privé en date le 8/01/2021 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 8/01/2021 sous n° d'Enregistrements 2100089 quittance M002335 madame Malika Bent Ahmed Ben Sadok Ben Youssef épouse monsieur Ali Saidi CIN n°02475583 délivrée à Tunis le 17/8/2010 renonce au fonds de commerce destiné à l'activité de boulangerie à monsieur Chaker Ben Hamda Hajji CIN 02552350 délivrée à Tunis le 20/5/2019 et au local sis à la Rue de Liberté Jendouba prés du rond-point rue de la Liberté et rue d'environnement sous le nom de boulangerie le *Bon goût*.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue auprès du bénéficiaire Chaker Ben Hamda Hajji CIN 02552350 délivrée à Tunis le 20/5/2019 sis à la Rue de Liberté Jendouba prés de rond-point rue de la Liberté et rue d'Environnement sous le nom de boulangerie le Bon goût délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne le présent avis a été publié au journal Echourouk 19/01/2021.

2021R00191FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte S.S.P en date du 8/1/2021 enregistré à la recette des finances du Kef le 12/1/2021 sous le numéro quittance M0014961 n° d'enregistrement 21200088, Mme. Zohra Mouelhi titulaire de C.I.N numéro 00883501 sis cité Kef a vendu à M Salah Kamassi titulaire de C.I.N 13634086 sis au Kef tout le fonds de commerce de la boutique de prêt à porter sise à l'Avenue Monji Selim Kef enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 1382482M.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Gaza Anis avocat à la rue Hédi Chaker le Kef 7100 pendant 20 jours de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 27/01/2021.

2021R00192FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 18/01/2021, quittance n°M002057 Madame Saida Ben Mahmoud Ben Hsouna Amri CIN 02549457 et Mademoiselle Asma Ben Fayçal Ben Amour Zouioui CIN 07982557 ont vendu à Monsieur Hafed Ben Mouamed Ben Amara Kraoui CIN 07902399 la totalité du fonds de commerce n°A1432512011 immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité «Quincaillerie» sis à la Rue de Constitution Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'Avocat Maître Lotfi Soudi son adresse sis à 10 Avenue Londres Tunis, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 21/01/2021.

2021R00193FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé le 26/11/2020 à la municipalité de Klibia et enregistré à la recette des finances de Klibia le 02/12/2020 quittance n°M055282, enregistrement 20202403. Mr Mahdi Ben Sadek Ben Monji a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente prêt à porter sis à la Rue Zouhour Klibia à Mr Mohamed Amine Mrisri.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 30/01/2021.

2021R00201FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 21 janvier 2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 25 janvier 2021 Quittance n°M007591, enregistrement n°21200391, Monsieur Slim Ben Zina, titulaire de la carte d'identité nationale n°01242611, et de l'identifiant unique n°0160472V, demeurant au 46, rue de Cordoue Manar 1 Tunis; vend à Monsieur Wassim Rekik titulaire de la carte d'identité nationale n° 08323311, demeurant au 6, rue Salem Ben Hamida Menzah 5 Ariana qui accepte le fonds de commerce à usage de pharmacie de jour situé au local n° 15, rue Ibn Nizar Cité Ettahrir Tunis composé des élément corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de Maître Leïla Ben Cheikh Amor, avocate, pour le compte de la société d'avocats le Consortium Pour le Contentieux et le Conseil, ayant son siège social au 49, avenue Hédi Nouira, Résidence Al Qods Bloc B 1er étage Bureau 1 B3 Cité Ennasr 2 Ariana dans un délai qui ne dépasse pas vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été également insérée au journal quotidien Essabeh du 30 janvier 2021.

2021R00221FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/5/2020, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 01/6/2020, sous n°20201336, quittance M032427, Mr Slema Ben Mustapha Ben Mohamed Ghemari, titulaire de la CIN n°07613707, a vendu et cédé à Mme Mahbouba Bent Salah Ben Salah Methnani, titulaire de la CIN n°07673706, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente des Friperies avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Souk Sbeh Kairouan. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sis 24 Rue Ribat Kairouan, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux : «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/6/2020.

2021S00086FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/12/2020, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba - Sfax le 23/12/2020 sous le n°20204571, Quittance n°073138, Monsieur Adnane Abdellaoui, titulaire de la CIN n°06098790 demeurant à la Route El Mherza, Km 4 - Sfax 1 a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19, Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F; la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à la route de l'Aéroport km - 6 - Sfax 3042.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 20/01/2021.

2021S00096FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 29/12/2020 et enregistré à la recette des finances Diar Elwafa - Sfax le 30/12/2020 sous le numéro 20206634; La société "KIDS GYM"; S.A.R.L., inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1496974H, représentée par son gérant Monsieur Mehdi Dziri, a vendu à Monsieur Habib Zrelli tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en une Salle de sport privée; exploité au local sis à la route El Ain Km 2.5, impasse Ghorbel - Sfax, non enregistré au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour d'Appel sis à 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Assabah du 07 janvier 2021 numéro PS2100003.

2021X00082FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Avec modification de l'usage de l'exploitation du local**

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Rafik Cheikhrouhou, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 21/01/2021 enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax, Sfax le 25/01/2021 quittance n°6790 enregistrement n°21200409, Mongia Khobi - titulaire de CIN n°01091906 demeurant à la route el Ain km 4 av. Walha Sfax - vend à société AIR OXY - SARL, RNE - MF n° 1358843C, siège social à la rue Hadj Taher Kamoun, im. Amina 3ème étage Sfax - la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels exploité comme cafeteria au local sise au rez-de-chaussée de l'im. Amina rue Hadj Taher Kamoun Sfax, et qui sera exploité à la vente et location du matériel médical et ce à partir de la date du contrat de vente susmentionné et suivant l'autorisation préalable du propriétaire du local Ali Trabelsi titulaire de CIN n°05015822 en date du 12/01/2021, et suivant avenant du contrat de location en date du 21/01/2021 enregistré à la recette des finances Diar el Wafa Sfax, Sfax le 25/01/2021 quittance n°6800 enregistrement n°21300410.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du Maître Rafik Cheikhrouhou, Avocat à la cour de cassation sise à l'avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu - et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et ce à concurrence de la tranche du prix consignées.

Cet extrait a été publié au journal "Assabah" paru le 28/01/2021.

2021X00096FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé établi le 6/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Sfax 12/01/2021 sous le n°6331224 suivant quittance n°M005212. Belguessem Kadousi titulaire de la CIN n°04248914 a vendu à Rim Rkik titulaire de la CIN n°5315010, la totalité du fonds de commerce de vente des fruits secs «free shop» exploité dans le local sis à la rue Mohamed Ali n°20 Sfax appartenant à Mohamed Fakfek.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à dater de la parution de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne et ce au bureau de maître Hablani Raja 16 rue Habib Maazoun Sfax.

2021X00101FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé rédigé par maître Bahloul Nejah avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue Victor Hugo n°7 Sfax en date 28/12/2020 enregistré à la recette des finances de Chahia ;Sfax le 6/01/2021 quittance n°M000811, le numéro d'enregistrement 21200015 ; monsieur Amine Ben Sadok Bahloul demeurant à la route Mahdia km2.5 Albousten Sfax a vendu à la STE SAM PRICE en personne de son représentant légal monsieur Nejah Grati demeurant à l'avenue Abou el Kacem Chabbi n°15 ; 3011 Sakiet Eddair Sfax, la totalité d'un fonds de commerce consistant à la vente des jouets et des cadeaux sise à la route Taniour km 5 Sfax.

L'acquéreur a élu domicile au local susvisé ou les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 20 janvier 2021.

2021X00102FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant le procès-verbal en date du 02/10/2020 enregistré à la recette des finances Le Lac 1 le 7/10/2020 sous le numéro 20705651 quittance n°M068135.

Et suivant aussi, le contrat de vente de fonds de commerce établi en date du 6/9/2020 par lequel la société AF & SONS RESTO Sarl Identifiant unique n°15407235 a vendu et cédé à la Société GESTION ET D'EXPLOITATION GASTRONOMIQUE Sarl Identifiant unique n°1476225P la totalité du fonds de commerce qui se trouve au n°2 Rue Mongi Slim Aouina Soukra. Le présent contrat a été enregistré à la recette des finances de la Goulette le 10/9/2020 sous le numéro 20203943 quittance n°69234.

Il a été décidé d'ajouter un deuxième local dans lequel la société :

Raison sociale : Sté GESTION ET D'EXPLOITATION GASTRONOMIQUE

Identifiant unique n° : 1476225P

Nom commercial : CHOK GUZEL.

Exercera son activité de restauration et de consommation sur place.

2021400144FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P. en date du 10/10/2020, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana en date du 30/11/2020 (Enregistrement n°20204952 et quittance n°M100022), Mr Atef Torki a vendu à Mr Ali Jamaoui et Mr Jalel Chhibi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 01 rue Dakar Nouvelle Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de soixante-dix milles dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à la rue Mustapha Lamine Kélibia Nabeul dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 02 journaux quotidiens : Echourouk et Le Quotidien du 23/12/2020.

2021400157FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 14/12/2020 enregistré le 22/12/2020 sous le numéro M021877 Mr Khalil Ben Noureddjne Ayadi, Habite à Nefza Béja titulaire de la CIN N°09494153 délivrée le 22/10/2011 a vendu à Mr Aymen Ben Taher Aloui Habite à Nefza Béja titulaire de la CIN n°09463914 délivrée le 15/5/2010 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de téléphone Portable et ses accessoires le local est situé la Rue Habib Bourguiba Nefza.

Les oppositions doivent être adressées au Local du fonds à la rue Habib Bourguiba Nefza dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet acte de vente a été publié dans les journaux Chourouk et Quotidien.

2021400159FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente inscrit à la recette des finances de Mournag le 13/01/2021 quittance n°M003664 sous n°21200057 (annonce du 25/1/2021 au journal Echourouk sous le n°IP221/551) Monsieur Abderrazek Grayri a vendu à Monsieur Ahmed grisai tout le fonds de commerce exploité pour la vente de fast-food cité à 35 Avenue Habib Bourguiba Mournag Ben Arous, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis à 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2021400160FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente en date du 28/12/2020, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 20/01/2021 sous le n°21200223 quittance n°M004310, La société tunisienne de tous commerce a cédé à la société L'ARTISTO-DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION THEATRALE le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité au local n°1 de l'immeuble sis au 3 rue Damas rez-de-chaussée Tunis.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 26/01/2021.

2021400166FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé légalisé le 26/01/2021 et enregistré à la recette des finances palais des finances de Bizerte le 27/01/2021 sous le n°21200345 quittance n°M006849 Mr Abderrahman Ben Ali Sayari matricule fiscal 1401280M demeurant à cité el Olfa Tibar Béja a vendu à Mr Ali Ben Tijani Doghmen demeurant à 02 impasse chare Bizerte le fonds de commerce dénommé «CORNICHE PRESSE» sis à l'avenue qualité de vie Bizerte.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains maître Naïm Naimi sis à 114 avenue Habib Bourguiba Bizerte.

Cet avis a été publié sur le journal Chourouk du 28/01/2021.

2021400173FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 23/12/2020 enregistré à la recette des finances de la rue Enémssa le 25/12/2020 sous le numéro 20205297 par quittance numéro 71072 Mr Younes Ben Brahim CIN 13274208 a vendu à Mr Ali Dadi CIN 13224383 la totalité du fonds de commerce et tous ses éléments matériels et moraux du local destiné au fruit sec.

Toutes les oppositions doivent êtres faites auprès de l'acheteur au local du fonds vendu au 01 rue Borj Bourguiba Beb Bhar, Tunis et ce dans 20 jours à compter de la date de publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 29 janvier 2021.

2021400175FCCC2

---

# Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte de convention enregistré à la recette des finances nouvelle médina le 8/12/2020 sous le n° de Quittance : M05326, en vertu de laquelle Mme Zohra Ben Mohamed Juini titulaire de la CIN 00244863 a loué le fonds de commerce au 124 Rue Yagourta Ben Arous à Mr Rabeh Issaoui CIN 083998 gérant de la société EASY PNEUS à partir du 1/11/2020 à 30/10/2022.

Cet avis a été publié au journal «Al Chourouk» le 25/01/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai 20 jours de sa parution au JORT.

2021T00068FCCC3

---

**Résiliation de contrat**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13 Janvier 2021 enregistré à la recette des finances Av. de l'Indépendance - Bardo en date du 18 janvier 2021 sous n°21300154, quittance n°M004075.

Se sont mis d'un commun accord Monsieur Ridha Bennour (propriétaire) et Monsieur Adel Bouzekri gérant de la société Maison Déco (locataire) à la résiliation de contrat de location enregistré à la recette des finances le Bardo sous le n°17302513, quittance n°M050784 du local sis à 13 bis rue Beyrouth le Bardo, la remise des clés est fixée pour le 31 décembre 2020.

Cette annonce a été publiée dans les journax Al-sahafa et la Presse le 27 janvier 2021.

2021T00072FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Avenue de la République Radés le 19-11-2020 sous le n°20302406 quittance n°M054265, Mm Mwelhi Rim a loué à Mr Baccouche Chadli tout le fonds de commerce d'un restaurant Fast Food, situé à l'avenue Farhat Hachad n°96 Radés Ben Arous, pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/12/2020. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27-01-2021.

2021R00188FCCC3

**Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)**

Suivant acte SSP enregistré le 25/01/2021 à la recette des finances Victor Hugo Sousse Quittance n°M004170 Enregistrement n°21300277, Monsieur Sami Mohamed Bouraoui donne à titre de location le fonds de commerce (gérance libre) à Mr Fayçal Edhief, son Espace Café «SAM'S Coffee & Bagels» sis Avenue les Orangers Khzama Est Sousse avec ses éléments morals et matériels pour une période de cinq ans à partir du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2025, ainsi que la dite gérance libre est objet d'une annonce sur un journal quotidien le 26/01/2021, soient les oppositions seront adressées à la demeure du Maître Troudi Mohamed Habib, Rue Ibn Eljazzar, Résidence les Arcades, 1er étage, App 8, Sousse.

2021S00085FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/3/2020, enregistré à la recette des finances à El Jem le 10/9/2020 sous le n°20300882, Quittance n°035698, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à la Société "JIB MAAK", S.A.R.L, immatriculée au R.N.E sous l'Identifiant Unique n°1657944X, sis à Eljem ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à 20 Avenue Taieb Mhiri - Eljem 5160, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale Mliha.

Cet avis a été publié dans les journaux "Echourouk" et le "Quotidien" du 29/9/2020.

2021S00092FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/6/2020, enregistré à la

recette des finances, Route de Tunis-Sfax le 26/8/2020 sous le n°20302401, Quittance n°062774, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Mohamed Ben Ali Ktata, titulaire de la CIN n°08844874 délivrée à Tunis le 25/9/2019, demeurant à la Route de Mahdia, Km 3.5, Impasse Fekih Sfax ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la Route Saltnia - Km 4 - Sfax, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 29/9/2020.

2021S00093FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/6/2020, enregistré à la recette des finances, route "El IIN" - Sfax le 10/9/2020 sous le n°20301449, Quittance n°036996, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19, Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Fahmi Kchaw, titulaire de la CIN n°01346488 délivrée à Tunis le 25/01/2003, demeurant à l'Av Bourguiba, Rue Ibn El Jazzar n° 9 «EL IIN» - Sfax; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la route «EL IIN» - Km 5 -Immeuble Boujelben - Sfax, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 29/9/2020.

2021S00094FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/8/2020, enregistré à la recette des finances 7 Rue Farhat Hached le 9/11/2020 sous le n°20304149, Quittance n°029909, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Madame Sarra Mesbah, titulaire de la CIN n°06130879 délivrée à Tunis le 21/4/2010, demeurant à la Rue de la Jeunesse - Gafsa; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à 177 Avenue de Palestine - Cité Ennour - Gafsa, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 14/11/2020.

2021S00095FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**«Gérance Libre»**

Suivant acte SSP en date du 9/9/2020, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf à Sousse le 28/10/2020 sous n°20302293 Quittance n°M064695. Mr Mohamed Ali Lajili, titulaire de la CIN n°02848624 demeurant à Oued Kharoub Sousse, a loué à Mr Ghazi Zemni, titulaire de la CIN n°08455490, totalité du fonds de commerce du local destiné Vente articles de Quincaillerie, Sanitaire et d'électricité (I. Unique : 01 13557K), sise à l'Avenue 20 Mars - Cité Jawhara Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an à partir du 01/10/2020 et finissant le 30/9/2021. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien pour le 29/01/2021.

2021S00098FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 30/12/2020 enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 7/01/2021 quittance n°M001973 n° d'enregistrement 2130048 Med Ben Mohamed Lahyani titulaire de la CIN n°01165937 a loué à Thouraiya Chaaben titulaire de la CIN n°01092449 en gérance libre tous le fonds de commerce sis à la route de Tunis km 1 Ariana Sfax et exploité en la vente des épices pour une durée de deux ans à partir du 01/01/2021 renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avis est paru au journal Elcherouk du 12/01/2021.

2021X00095FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 25/12/2020 quittance n°26365 enregistré à la recette des finances Bardo en date du 25/01/2021 quittance n°M005623 enregistrement n°21300248 Mme Souad Bent Mahmoud Ben Zarga veuve Ayad El Akkari titulaire de la CIN n°04752497 délivrée le 28/9/1949 a loué la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en café sis à l'avenue de l'Indépendance n°4 Khaznadar Bardo - Tunis à Mr Bessem Ben Abdelwahed Ben Mohamed titulaire de la CIN n°08347642 délivrée le 6/5/2014 domicilié à la rue la patrie n°15 Khaznadar 2017 - Tunis les oppositions doivent être effectuées dans les délais légaux.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 28 janvier 2021.

2021400158FCCC3

---

**Location gérance libre**

Suivant acte sous-seing privé en date du 20 novembre 2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 4/12/2020 sous le numéro enregistrement 20306615, numéro quittance M114650,

Mr Mohamed Elarbi Jait, titulaire de la CIN n°05460946 délivrée à Tunis le 17/6/2019; a loué en gérance libre, à Mr Malek Elbehi titulaire de la CIN

n°08324695 délivrée à Tunis le 26 septembre 2014, le fonds de commerce à usage de restauration rapide sis au 13 rue du 13 Août 1956, La Marsa Tunis pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 30 janvier 2021.

2021400179FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un syndic**

**Syndicat Résidence EMNA 1**

Suivant P.V d'inspection du Maître Mounir Daouadi huissier notaire en date du 15/11/2020 et selon la décision d'approbation de la municipalité de Oued Ellil en date du 13/01/2021 sous le n°155/2021 il a été décidé de constitué un syndic copropriétaire.

Nom du syndic : Syndicat de Résidence EMNA 1

Siège social : Résidence Emna 1 Chabbaou - Oued Ellil 2021 - Manouba

Direction :

Mr Amdoni Kamel : Président

Mr Absi Wissem : Vice-président

Mr Kharroubi Sami : Trésorier

Mr Nevzi Mahdi : Membre

Mr Omrani Ragheb : Membre

Mr Ben Kraizi Mahjoub : Membre

Mr Sherif Haykel : Membre

Mr Taboubi Khaled : Membre.

2021T00080APSF1

**Constitution d'une association**

Nom : Association de Forages Sportifs.

Adresse : 51 Rue l'Aroussi Hadded 2033 Mégrine.

Objectifs : Encadrer les agents, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques.

Membres :

Président : Mr Gtari Mohamed

Secrétaire général : Mr Hichri Mohamed

Trésorier : Mr Chaouachi Walid.

2021R00149APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Tunisie perdue et retrouvée.

Siège social : Résidence Babylone C12 Al Nasr 2 Ariana.

Sujet : Association au but social.

Objectifs :

- Venir à l'aide des personnes vulnérables et nécessiteuses.

- Contribuer à des œuvres caritatives (notamment : distribution de matériels scolaires et des vêtements - distribution de la viande au cours de l'Aid - distribution de couvertures - amélioration du logement ...).

- Aider à l'effort national lors de catastrophes naturelles et autres ...

Comité directeur fondateur :

Le Président : Ahmed Bouchair

Vice-président : Mehdi Bouchair

Secrétaire générale : Nasima Harrathi

Trésorière : Amira Khalifa.

2021R00160APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Association du Festival du hayek de Kairouan

Objet : Culturelle.

Parmi ses objectifs : Participer à l'organisation d'un festival annuel célébrant le voile traditionnel appelé «hayek».

Siège social : 25, rue Attabari - 3100 Kairouan

Comité de direction fondateur :

- Présidente : Nefissa Nakhli

- Secrétaire générale : Sayda Khechini

- Trésorière : Olfa Rachid

- Secrétaire générale adjointe : Hideya Yahyaoui

- Trésorière adjointe : Kaouthar Mestiri.

2021R00163APSF1

---

**Constitution d'un syndicat**

Selon le procès-verbal de la séance plénière tenue le 6 décembre 2020 et enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 28 décembre 2020 sous le numéro M073112, le Syndicat des résidents de Diyar Al-Hana 1 Al-Mughira 2 Fouchana, Gouvernorat Ben Arous a été constitué.

Le bureau du syndicat se compose :

Jebali Hichem : Président

Ben Maryam Issam : Vice-président

Pacha Ashref : Secrétaire général

Zammali Muhammad : Trésorier

Ben Haj Amara Muhammad Ali : Membre.

2021R00172APSF1

---

**Constitution d'un Groupement Agricole**

Suivant procès-verbal de la réunion du 22/12/2020 enregistré à la recette des finances de Tataouine sous le n°M007619 et sous le n° d'enregistrement : 21800311.

Mr : Habib Abdellatif est nommé : Président de la l'association de Kambout 3

Mr : Houcine Abdellatif : Secrétaire général

Mr : Boubaker Abdellatif : Trésorier.

2021R00202APSF1

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Tunisienne des sports Individuels Global.

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport : Karaté, kung-fu, taekwondo, Kick, safat, jujitsu

Siège : Rue Imem Chafii - N°246 Cité Erriadh Sousse

Correspondance : N°145 du 8/01/2021

Carte n°61 - 11/2020

Président : Mohamed Lazhar Ghazli

Secrétaire Général : Najoua Kaabi

Trésorier : Tarek Ghazli.

2021S00046APSF1

---

**Création d'un Groupement de Développement Agricole**

Décision de création : 27/10/2020

Date de PV : 27/10/2020

Dénomination : Groupement de développement de la Femme dans le domaine Agricole et de pêche «El Kharoub».

Lieu d'intervention : Chagarnia - Enfidha

Objet de l'intervention : Encadrement de la femme rurale.

Siège : Essouani - Chagarnia 4030 Enfidha - Sousse

Présidente : Besma Tayari

Trésorière : Jamila Tayari.

2021S00084APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : OLYMPIQUE FEMININE KASSERINE

Adresse : Bâtiment Al- Boulaabi, Rue Andira Gaandi, Cité Salam I, Kasserine 1200

Objectifs : Former et encadrer la composante féminine et développer ses capacités physiques et techniques.

Membres :

Présidente : Amira Boulaabi

Trésorière : Mouna Abidi

Secrétaire général : Bilel Boulaabi.

2021S00100APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : GENERATION SPORTIVE KASSERINE

Adresse : Cité Bassatine I, Kasserine 1200

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques sur le plan moral et athlétique.

Membres :

Président : Mohamed Ali Rabhi

Trésorière : Neila Mansouri

Secrétaire général : Kamel Nasraoui.

2021S00101APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Jeunes Kraten pétanque.

Siège social : Librairie Naïm Kraten Kerkennah.

Objet : Encadrement des Jeunes et raffermir l'esprit compétitif.

Ordre Numéro 88 du 12/01/2021.

Président : Ramzi Cheikh.

7 Membres.

2021X00084APSF1

---

**GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Nom : Académie de développement agricole «Al-Taawon»

Siège social : Wadi Ghiran Mareth

L'objectif : Fournir de l'eau potable à Wadi Al-Ghiran

Reçu de l'accréditation le 8/10/2020

Conseil d'administration :

Tarhouni Habib : Président

- Tarhouni Brahim : Financier

- Tarhouni Achraf : membre.

2021X00108APSF1

---

**Syndicat des copropriétaires du complexe Ebn Zohr**

**Avenue Carthage Beb Ejebli - Sfax**

En vertu du PV de l'AGO du complexe Ebn Zohr Sfax du 21 janvier 2021, enregistré à la recette des finances 26 janvier 2021 quittance M004641, sous le n°21700198, un nouveau bureau syndical est élu qui se compose :

- Mr Slim Elleuch CIN 05263193 : Président du syndicat

- Mr Walid Chaaben CIN 05373317 : Trésorier.

2021X00109APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Ciel pour tous

Adresse : 21, Rue des Vergés, Chotrana 1, Soukra - 2036 Ariana.

Objectifs :

Contribuer à diffuser la culture aéronautique

- Travailler à la promotion et à la consolidation des relations entre tous les militants dans le domaine de l'aviation touristique, culturelle et de loisir.

- Contribuer à encourager les jeunes du domaine de l'aviation à mener des activités loisirs et culturelles en coordination avec les autorités compétentes.

Membres :

- Président de l'association : Hela Bachtobji

- Vice président : Faten Kechrid

- Secrétaire général : Saif Tabbakh

- Trésorier : Chedli Mkadem

- Coordinateur : Nidhal Tarhouni.

2021400164APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Tunisie Université pour l'Afrique

Siège social : 13, rue Ahmed Ibn Arafa 2070 La Marsa Tunis.

Objet : Promouvoir le système universitaire tunisien dans les pays africains et dans les universités des pays développés intéressés par l'Afrique.

Objectif :

- Favoriser le développement de programmes d'enseignement et de recherche d'intérêt aux institutions, professeurs et étudiants africains;

- Promouvoir la Tunisie auprès des universités et chercheurs de renommée intéressés par l'Afrique à organiser leurs activités en Tunisie;

- Mener des campagnes de promotion du système universitaire tunisien dans les pays africains;

- Mener des campagnes de sensibilisation pour assurer le bon accueil des Professeurs et Etudiants Africains

Le Bureau Directeur :

- Le Président : Mr Mahmoud Triki

- Le Trésorier : Mr Hafedh Daoud

- Le Secrétaire Général : Mr Mohamed Taoufik Jlassi.

Reçu de dépôt : RR295439475TN.

2021400167APSF1

## Homologation de résolutions

**Election d'un organe directeur**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du club de football Mornag du 19 décembre 2020 enregistré à la recette des finances de Mornag le 4 janvier 2021 sous le numéro 21700005, quittance n°M000070 il a été décidé ce qui suit :

- Président : Aziz Ben Lakhdher

- Secrétaire général : Chedhli Abidi

- Trésorier : Walid Mahmoudi.

Membres :

- Mohamed Anis Ben Abdallh

- Mohamed Allagui

- Wareth Ouchikh

- Tarek Tarhouni

- Helmi Samaali

- Hatem Jlassi.

2021R00147APSF2

**Election du Syndic de La Résidence "ONS"**

Suivant PV de l'assemblée en date du 12 janvier 2021, enregistré à la recette des finances al Bouhaira à Tunis le 26 janvier 2021 sous le n°21800579 quittance n°M006624, il a été élu le nouveau bureau du syndic des copropriétaires de la résidence «ONS» sise à cité les pins île de Charouane les Berges du Lac 2 Tunis, constitué par :

Mr Wahid Hentati en sa qualité de président

Mr Omar Harbi en sa qualité de secrétaire général

Mme Haïfa Fedha en sa qualité de trésorière et deux membres.

2021X00104APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente immobilière à l'enchère publique**

**Après la réduction de la mise à prix à 40%**

1- Poursuivant : Sofiene Ben Smida Horcheni, domiciliées à Mwalla, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès la cour d'appel, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Meriem Bent Ali Ben Bouheli Nsib domiciliée à la rue Mohammed Khadouma Gafsa.

4- Immeuble saisie : immeuble non immatriculé, sis à la rue Abou Zid Eelhilali Moualla Gafsa Sud GAFSA, la majorité de la maison est traditionnelle et du coté sud on trouve une avenue publique pour une longueur de 5 mètres et de coté d'est la maison de Moussa Nsib et du coté d'ouest une ruelle pour une longueur de 8.80 mètres et du coté nord la maison de Moussa Nsib, sa superficie est 44 m² avec un garage de 1.10 m et 1.66 m et une toilette de 1.13 m et 1.66 m.

5- Mise à prix : Onze milles six cent soixante quatre dinars (11.664.000D) après la réduction de mise à prix à 40% et on ajoute (1.820.445D) des charges.

6- Date d'audience : Lundi huit mars deux milles vingt et un (8/3/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021R00194VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Anis Ben Mouldi**

**Avocat à la cour**

**Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine**

**Tél : 98.359.694**

**Fax : 71.425.495**

Poursuivant : LA SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DE CREANCES, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, demeurant à son siège social : au n°52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Mohamed Ben Youssef Ferjaoui, gérant de société, titulaire de la CIN n°00568495, demeurant à l'avenue 7 Novembre n°05 Denden, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du T.F. n°4539 Manouba dénommé «Manzil Dalila» consistant en un terrain d'une superficie de 407 m² sis à l'avenue 7 Novembre n°05 Denden sur lequel est édifiée une construction commerciale et d'habitation composée :

- d'un rez-de-chaussée comprenant une façade commerciale constituée de deux locaux d'une superficie totale de 42 m² environ et un troisième d'une superficie de 52 m² environ. Et une habitation, située à l'arrière, d'une superficie couverte d'environ 146 m² composée d'une petite véranda, d'un hall, d'un salon, d'un salon, salle à manger, d'une cuisine, d'une salle d'eau, d'une terrasse et d'un espace nu.

- d'un étage indépendant d'une superficie couverte de 189 m² environ composé d'un hall, de cinq chambres, un bureau et d'une salle de bain.

Mise à prix : fixée après rabaissement à 747.050,000 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de la Manouba et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 24 février 2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de la Manouba.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2021R00197VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière après réduction de 40 %**

**Cabinet Maître Amir Mahersi**

**Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 8/3/2021 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Sté Kaffel d'amandes et dérivés société à responsabilité limitée représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°B08120602013 ; enregistré au registre nationale des entreprises sous le numéro 1303551/T dont le siège social est situé à Sfax 1) Route de Mahdia Km7 Sakiet Eddayer, Route de Mahdia Km14 Sfax. 2) son domicile à l'étude de son avocat Hbib Krid demeurant rue Abderrahmen Azzem Résidence Wifek Bureau n°23 Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km 6 cité Ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°106201 Sfax nommé "Echarika" représentée par un lot de terrain nu clôturé de 4 cotés sise à la Route de Mahdia Km 10 au ceinture reliant entre les Routes de Mahdia et Saltnia Sfax, loin de Route de Mahdia environ 600 m et au bord de cette ceinture et à gauche vers la route de Mahdia d'une superficie est de 1310 m². Ses mesures du Sud-Nord de coté Est est de 18. 71 m et de coté Ouest est de 18.80 m, Est ouest de coté Nord est de 72.66 m et de Sud : 71.94 m qui contient une porte métallique OUVCII ouverte sur la route de ceinture sus-indiquée où son entrée. Sur ce lot de terrain se trouve une construction représentée par un dépôt, secrétariat, espace couvert de tôles ondulées et pièce pour le gardien y détaillés qui suit : - Dépôt ses mesures 27.70x6.50m, son toit par tôles ondulées de hauteur est de 4.5, sol ci enté qui contient une porte ouverte du coté Nord d'une superficie est de 180m². Le secrétariat ses mesures est de 5.80x4.20 m, son toit par béton de hauteur est de : 2.50 m, sol carrelé qui contient une porte du coté Est d'une superficie est de 25 m² - L'espace couvert par des tôles ondulées ses mesures : 17. 70x5.50 en sol en sable - L'espace couvert par des tôles ondulées ses mesures : 12 x 11 : 50 m, de hauteur est de 6, sol, cimenté - Loge gardien ses mesures : 5.75x2.50 ID, plafond dallé, sol carrelé. La superficie de l'espace couvert est de 97 m². Les limites de cette propriété : du Sud le reste de la propriété saisie (le reste de l'usine objet de titre foncier n°10 1456 Sfax) de l'est ceinture reliante entre routes de Saltnia et Mahdia de l'ouest propriété Turki et du Nord propriété Ben Slima.

Mise à prix : est fixée à quatre-vingt-seize Milles Dinars (96.000 .000) après réduction de 40 % Terrain et construction et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2021X00092VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hédi Ben Mohamed Ben Mabrouk Bouhouch, CIN 11002734 sis à cité Elmostakbal Bir Ali Ben Khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 472.92 parts dans l'immeuble dénommée «Essaada» objet du TF n°3650 Sfax d'une contenance de 38163 m² consistant en un terrain de forme rectangulaire sur le quel est édifiée une maison non achevée d'une contenance de 154.84 m² contenant un hall, une salle, 5 chambres, un

couloir, une cuisine et une toilette une salle de bain, une salle d'eau non achevé et un air clôturé de 3 cotés sauf le coté nord d'où son entrée sis à la délégation de Bir Ali Ben Khlifa gouvernorat de Sfax la route reliant Bir Ali Ben Khelifa et Kairaoun, il est équipé en électricité et l'eau potable délimité du coté nord par une rue de 5 mètres de largeur, du coté sud et est par un voisin et du coté ouest par Mohamed Boughraf.

Mise à prix : (61.641.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 3/3/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00097VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri CIN 05256810 demeurant à la route de l'Aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia Bent Azzedine Weli épouse Dziri CIN 05332137 demeurante à la route l'Aéroport km 2.5 Bir Hlou Sfax

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ L'immeuble dénommé «feyez» objet du TF n°110811 Sfax sis à la route de Gabès km4 au bord de wed maao gouvernorat de Sfax composé de 3 parcelles (1.2.3) d'une contenance de 6505 m².

La parcelle n°1 : d'une contenance de 2246 m² contenant au coté nord est une construction d'une superficie de 34 m² délimité du coté sud par une parcelle de terrain, puis la parcelle n°2, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle objet de réquisition d'immatriculation n°22229 Sfax et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°2 d'une contenance de 2432 m² délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par une entrée, du coté nord par une limite et la parcelle n°1 et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°3 d'une contenance de 1827 m² contenant un transformateur électrique au coté sud est d'une contenance de 23 m² délimité du coté sud par un voisin, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle n°2, de coté ouest par le TF n°250531.

Les trois parcelles et la parcelle qui ne fait pas partie du TF qui sépare la parcelle n°1 de la parcelle n°2 constituent un terrain clôturé.

Mise à prix : (680.600.000 dt) frais en sus

La date et lieu de la vente :

Le 3/3/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00098VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri CIN 05256810 demeurant à la route de l'Aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia Bent Azzedine Weli épouse Dziri CIN 05332137 demeurante à la route l'Aéroport km2.5 Bir Hlou Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ L'immeuble dénommé «mahamed» objet du TF n°114983 Sfax sis à la route de Gabes km3.5 route Sidi Salem Sfax composé de la parcelle n°1 d'une contenance de 1715 m² consistant en un terrain nu contenant des déchets délimité du coté sud par le TF n°45240 Sfax, du coté nord par le TF n°45242 Sfax, du coté est par une entrée et le TF n°45242 Sfax et du coté ouest par le TF n°45239 Sfax.

Mise à prix : (85.750.000 dt) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 3/3/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00099VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après la réduction de la mise à prix**

**Maître Ayadi Abdelfateh**

Partie poursuivante : Jamil Bellaaj expert juridique en tant que propriétaire à l'indivise de l'immeuble objet de la vente, domicile élu au Cabinet de Maître Ayedi Abdelfettah.

Partie saisie : Mansour Ben Mahmoud ben Abdelaziz Amara architecte en tant que propriétaire à l'indivise de l'immeuble objet de la vente, demeurant dans son bureau situé à complexe Manar bloc A quatrième étage Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : Tout l'immeuble objet du titre n°123003 Sfax nommé «AL wifak» situé à la route Sidi Mansour Km 10 Sfax. L'immeuble consiste à un terrain de superficie 645 mètres constitué de la partie n°443 du plan n°69256 sfax.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi 01/3/2021 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : 89.010.000D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax où déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2021X00112VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Rhouma Mohamed**

**Avocat**

**Avenue Mohamed B Fadhel Menzel Temime - Nabeul**

Partie poursuivante :

M. Habib B Hammadi B Hammouda, CIN n°01822086, demeurant à cité Elborj Kélibia.

Partie saisie :

M. Abdel Fattah Troudi, CIN n°00357946, demeurant à l'avenue Ali Belhwen Kélibia.

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Mohamed B Fadhem Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021Y.

Propriété saisie : 137 parts dans l'indivision de la totalité de la propriété enregistrée dénommée «el Mostakbel» objet du titre foncier n°537345 Nabeul de superficie, sise à l'avenue Ali Belhwen Kélibia et qui consiste en une salle de sport.

Mise à prix : Cent dix neuf mille six cents trente trois dinars, 333 millimes (119.633,333 D).

Date et lieu de vente : Lundi 01 mars 2021 (01/3/2021) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent etre munis de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2021400170VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Mohamed Kemicha**

**Avocat à la cour de cassation**

**Rue Taieb Mehiri Kairouan n°1**

**Tel : 77 23 85 01**

**Fax : 77 23 82 13**

**Matricule fiscal : N°000/P/A/765060N**

Le lundi premier mars deux milles vingt et un (01/3/2021) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Sfax 1, aura lieu l'adjudication d'un immeuble aura lieu la mise en vente de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

1) Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA TUNISIE en personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B13745 1996 à Tunis, ayant matricule fiscale sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2) Partie débitrice saisie : Mr AL-Azzhar Ben Amed Ben Salem Linda, demeurant à la route Mahdia km 07 Sakiat Edayer Sfax, titulaire de la CIN n°01258430, (entant que caution solidaire hypothécaire).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire

du matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

4) Immeuble mis en vente : La propriété est l'objet de saisie est une villa située à la rue de Médine via avenue Habib Bourguiba, route de Mahdia, 07 Sakiat Edayer, Sfax, d'une superficie d'environ 1000 m² et se compose de :

Plancher souterrain :

Sa superficie est d'environ 160 m² avec un bain arabe, construit et divisé sans équipement et cimenté, avec l'électricité et deux douches divisées non préparés et descendus à elle à travers la cage d'escalier.

Rez-de-chaussée :

Sa superficie est de 446 m² son entrée principale à l'ouest et dispose d'une entrée secondaire à droite de la qibla en direction d'al-Jouf et sur la droite de l'intérieur il y a une suite composée d'une chambre à coucher, une douche, une cuisine complète et sans équipement et dispose d'un balcon à l'est de l'ouvert et il y a une toilette et les mains de blanchisserie sur la droite de l'intérieur et au niveau des escaliers il y a une chambre tout carrelé avec du marbre.

Premier étage après le sol :

Sur la gauche de l'intérieur il y'a une suite complète de salle à manger, salle de réception, grande chambre, douche non équipée et kitchenette carrelé de marbre et dispose d'un balcon à l'ouest de la cuisine à l'entrée de l'escalier. A droite de l'entrée de l'escalier il y'a une suite complète n°01 composé d'une chambre à coucher et une salle de douche pleine et prête et un dressing, et il y'a un couloir sur la droite avec une suite numéro 02 composé de chambre intégrée et salle de bain et douche et couloir de douche suivie par le grand balcon donnant sur le jardin il y'a une suite sur la gauche du hall avec un petit salon, une chambre à coucher, une robe et une douche sans céramique. Le tout carrelé de marbre, une superficie totale d'environ 294 mètres carrés.

Deuxième étage :

Il couvre environ 52 m² avec une buanderie non équipée, puis dispose d'un carrelage, balcon terrasse intégrée et une surface de bâtiment incomplète.

Quant au niveau de l'entrée principale de la propriété et de son avant, en particulier au rez-de-chaussée qui monte à elle avec un escalier il y'a une grande salle de réception de marbre carrelé suivie d'une terrasse dormant sur le jardin qui a une piscine en cours d'achèvement de 500A. De l'est, il y'a un puits en dessous du mur son eau est douce, avec un réception d'eau potable. Dans le coin souterrain il y'a un local Technique et un entrepôt équipée de l'électricité sur le côté ouest donnant sur la me principale et dispose d'une piscine un local Technique pour cette piscine, avec une superficie totale d'environ 140 m².

Il convient de noter que cette propriété est équipée de l'électricité, eau potable, chauffage central et son toit en céramique et dispose d'une climatisation centrale fraîche et chaude.

5) Le prix d'ouverture : La valeur de l'immeuble objet de la vente est fixée à un million cinq cent vingt huit mille trois cent dinars (1.528.300,000 dt). Cette valeur est considérée comme prix d'ouverture.

6) Visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise à la Rue Taieb Mehiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première Instance de Sfax1 où est déposé le cahier de charge, et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2021400174VEPA1

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé**

**Sis aux Berges du Lac nord, -Tunis, objet du titre foncier N° : 107097 Tunis**

**(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)**

**Cabinet Maître Sahbi Hadrich**

**Avocat à la cour de cassation**

**24 rue Cyrus Le Grand - Tunis**

**Tel : 71.340.429**

**Fax : 71.340.684**

**GSM : 98.351.552**

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A; MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

La société REPCO DISTRIBUTION en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, MFU n° : 0812434Q, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia 1, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis aux Berges du Lac nord, en bordure d'une rue, -Tunis, d'une superficie de 16 a 58 ça (1658 m²), fractionné en 1658 parts, dénommé "DAR ECHKILI", faisant l'objet du titre foncier n°107097 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 16/12/2019 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n°45066 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en une parcelle de terrain sise aux Berges du Lac nord, en bordure d'une rue, - Tunis, plus précisément à la zone industrielle Khaiereddine délégation de la Goulette en bordure d'une rue menant à la route nationale n°R23, sur laquelle est construit un immeuble en cours de construction composé d'un sous-sol, d'un RDC, et de 02 étages.

- Le sous-sol : d'une superficie de 690m².

- Le RDC : d'une superficie de 665m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 432m².

- Le 2ème étage : d'une superficie de 432m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit pour quelques murs.

Les travaux non exécutés sont : tous les travaux de finition, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à deux millions cent quatre vingt quinze mille cinq cents quatre vingt quatre dinars (2.195.580,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis-, le mardi, neuf mars deux mille vingt et un (9/3/2021), à partir de 9 heures (affaire N° : 7011).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021400176VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble**

**Immatriculé sis à la Marsa - Tunis, objet du titre foncier n°52363 Tunis**

**(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)**

**Cabinet Maître Sahbi Hadrich**

**Avocat à la cour de cassation**

**24 rue Cyrus Le Grand - Tunis**

**Tel : 71.340.429**

**Fax : 71.340.684**

**GSM : 98.351.552**

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A; MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Faiçal Ben Mohamed Lazhar Jeddi (C.I.N N°: 00319969), demeurant au n°30 rue Pline, Carthage Dermech, -Tunis- ou bien : au n°34 rue Pline, Carthage Dermech, - Tunis. ou bien : chez La société REPCO DISTRIBUTION, ayant son siège social au n°78 rue n° 8600, zone industrielle Charguia 1, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n° 24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 770,2972 parts revenants à titre de propriété au débiteur saisi dans l'immeuble sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152", faisant l'objet du titre foncier n°52363 Tunis.

- Selon le rapport d'expertise en date du 22/01/2020 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n°45064 :

Les parts indivises saisies soit 770,2972 parts font partie de la totalité du titre foncier n°52363 Tunis, sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152".

Les parts indivises saisies consistent en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle précisément en bordure de la rue Jiscone ouvrant à la rue Amilcar ouvrant à la rue Carthage, délégation de la Marsa, - Tunis-, sur laquelle est construit un immeuble à usage d'habitation en cours de construction, composé d'un sous sol, d'un RDC, et d'un étage.

- Le sous-sol : d'une superficie de 257m².

- Le RDC : d'une superficie de 257m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 257m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont à 80% : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit, le revêtement, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité.

Les travaux non exécutés sont quelques travaux de finition environ 20%.

L'immeuble est doté aussi d'un jardin aménagé et d'une piscine en cours de finition d'une superficie de 27,2 m², et d'un dépôt d'une superficie de 6,25m².

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million cinq cent neuf mille cent sept dinars 658 millimes (1.509.107,658 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet - Tunis, le mardi, neuf mars deux mille vingt et un (9/3/2021), à partir de 9 heures (affaire n°7012).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021400177VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen**

**Tél. 71. 797.400**

**MF : 424901K/A/P/000**

1- Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002

Avocat poursuivant : Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002

2- Débiteur saisi : Moncef Ben Ahmed Karoui CIN n°05426067 demeurant au 26 Rue Farhat Hached Le Karam Tunis -En sa qualité de débiteur principal hypothéquant.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°125264 Tunis dénommé «MARIE JOSE» d'une superficie de 404m² situé au 26 Rue Farhat Hached Le Karam Tunis, sur lequel est édifié une construction composée d'un RDC et trois étages, le RDC est d'une superficie couverte de 282 m² composé d'un salon, cousine 4 chambres à coucher des toilettes et un garage, le premier étage est d'une superficie couverte de 87,25 m² composé d'un salon 3 chambres à coucher une salle de bain et une cuisine, le deuxième étage est d'une superficie couverte de 126,75 m² sous forme duplex composé d'un salon salle à manger cuisine, toilettes, 3 chambres à coucher et une salle de bain et aussi un appartement d'une superficie de 113,65 m² composé de 3 chambres, une salle d'eau et une cuisine, le troisième étage est d'une superficie couverte de 124,75 m² composé d'un salon, cuisine, 3 chambres à coucher et une salle d'eau.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.102.513,716 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 02 mars 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021400181VEPA1

---

**Vente d'un immeuble non immatriculé**

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci-- après indiqué, saisi auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis.

B- La partie saisie : Mouheddine Ben Lazher Dhawi demeurant à Gafsa.

2- L'avocat poursuivant : Maître Yousef Bouslah avocat auprès des cours d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : toute la moitié indivise commune de la propriété située à Douali; Gafsa représentée d'une villa résidentielle de la surface de 450 m² composé de quatre chambre et salle de bain et toilette et cuisine et garage avec escalier jusqu'une cave avec une partie de terrain blanc équipé d'eau et de d'électricité.

4- Le prix de la surenchère de toute la moitié indivise selon l'expertise judiciaire effectuée par l'expert Hafedh Chortani selon l'autorisation n°33025 de la date du 27-12-2019 de montant de 212.070.000 dt.

5- Date de l'audience le lundi 01-3-2021 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle des audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisée tous les jours.

2021400192VEPA1

---

**Vente d'un immeuble non immatriculé**

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci--après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis.

B- La partie saisie : Société Adhawi pour les études et les formations registre de commerce B17104712009 demeurant à Gafsa.

2- L'avocat poursuivant : Maître Yousef Bouslah avocat auprés des cours d'appels, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : un bien immobilier d'un terrain blanc propice à la construction situé à Douali Gafsa de surface 296 m² et inclus un magasin arriéré près de l'administration régionale des équipements limité baiser - Hechmi Kamel

Vers l'est Fadhila Chebi - Nejet Chebi - Fethi Latrech

Jova - Fethi Latrech - Mouhedine Dhawi Blegacem Chebi

Ouest - bâtiment Administratif et résidence fonctionnelle.

4- le prix de l'immeuble non immatriculé suite a la décision du tribunal de Gafsa pour baisser le prix de 40% qui serait de montant 57.384.000 dt + vraie dépense 2.019.343 dt totale 59.403.343 dt

5- Date de l'audience le lundi 01-3-2021 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle de audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisée tous les jours.

2021400193VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Ouverture de la procédure de règlement judiciaire**

**Société DEVFUTUR SARL**

**Siège social : 22 avenue Hédi Chaker Tunis**

**MF : 1062602W**

Suite à la décision prise le 21/01/2021 dans le dossier de redressement judiciaire n°917 relevant du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé de :

- Entamer les procédures de règlement judiciaire de la société DEVFUTUR SARL et ouvrir une période d'observation maximale neuf mois,

- Désigner Madame Nadia Ghanemi en tant que juge commissaire

- Nommer Monsieur Anis Ezzedine en tant qu'administrateur judiciaire pour :

- Etudier le programme de sauvetage proposé par la société, l'ajuster et superviser les travaux de gestion,

- Préparer un rapport préliminaire sur la situation économique, financière et sociale de la société

- Préparer un rapport final dans un délai de 4 mois à partir de la date de cette décision.

2021T00077VEPA2

---

**La Société Commerciale Import et Export «KARAMA»**

**Société anonyme (S.A)**

**Identifiant Unique : 4900/X/P/M/000**

Suivant décision du Tribunal de Première Instance de Nabeul datant du 18/01/2021 relative à l'affaire n° 32 concernant la Société commerciale import et export «KARAMA», sise à 65 rue Bir Chalouf 8000 Nabeul enregistrée sous l'identifiant Unique n°4900/X/P/M/000. Il a été décidé ce qui suit :

1. Confirmation de la date de cessation de paiement de la société et ce, à partir du 30/01/2019.

2. Autoriser la continuité d'exploitation de la société conformément au plan de redressement prévu par l'administrateur judiciaire M. Salah Dhibi au niveau de son rapport datant du 10/7/2019 tel que modifié et complété par son rapport du 20/01/2020.

3. Nommer M. Salah Dhibi commissaire à l'exécution pour le suivi de l'application du plan de redressement sous la tutelle du juge commissaire.

4. Enregistrer le Jugement au registre commercial ainsi qu'au JORT et déposer une copie du jugement à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques.

2021R00185VEPA2

---

**Avis aux créanciers**

**Réglement judiciaire**

**La société STUGAN**

**Identifiant unique : 0002608M**

**Registre de commerce : B146951997**

Suivant la décision du tribunal de première instance de Ben Arous du 01 août 2019 relative à l'affaire n°295

concernant la société STUGAN sis à la zone industrielle Bir El Kassaa, il a été décidé ce qui suit :

- L'ouverture du règlement judiciaire.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire.

Les créanciers de la société sont invités a déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judicaire sis à l'immeuble n°2 - 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hssine Tunis, et ce dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignements contactez le n°71 559 671.

2021R00195VEPA2

---

**Faillite**

**LA SOCIETE REN CAST TUNIS**

**Identifiant unique : 886036K**

**Registre de commerce : B0652462005**

Suivant la décision du tribunal de première instance de Zaghouen du 25 janvier 2021 relative à l'affaire n°20 concernant le remplacement de monsieur Mohamed Yahia par monsieur Mondher Hamdi syndic de faillite de la société REN CAST pour accomplir les procédures réalisées par l'ancien syndic de faillite.

Pour plus de renseignements contactez le n°71 559 671.

2021R00196VEPA2

---

**Approbation du plan de sauvetage**

**Sté DINDY - SARL**

**Rue 23 Janvier Tbolba Monastir**

**Identifiant Unique : 587471 LNM/000**

Le tribunal de première instance de Monastir a approuvé le plan de sauvetage de l'entreprise préparé par l'administrateur judiciaire Mr Naoufel Bouzgarrou en date du 3/6/2020 avec ajustement de la dette de la banque de l'habitat et a chargé Mr. Naoufel Bouzgarrou du suivi de l'exécution de ce plan sous la supervision du juge contrôleur Mme. Wissem Nasser.

2021S00088VEPA2

**Jugement de cession de l'entreprise**

**Société RESIDENCES MEDITERRANEE**

**Siège social : Rue du Lac Lochness les Berges du Lac Tunis**

**I.U : 0326376N**

En vertu du jugement n°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 22 octobre 2020, il appert que la société Résidences Méditerranées a cessé ses paiements à partir du 26 janvier 2018. Comme il a été constaté l'impossibilité de son redressement et de la continuation de son activité conformément aux dispositions de l'article 455 du code de commerce et suivants. En conséquence, il a été décidé la cession de la société en lot unique et la désignation de l'administrateur judiciaire Ameur Mansour pour rédiger un cahier des charges après évaluation de l'actif de la société dans un délai de 3 mois à partir de la date de la parution de ce jugement et recevoir les appels d'offres à soumettre au tribunal dans les délais sous le contrôle du juge commissaire Madame Amira Daizi.

Mention de ce jugement est faite au registre national des entreprises, une publication au journal officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens dont un en langue française et aux sites électroniques spécialisées sont faites aux frais de la société demanderesse du redressement judiciaire.

2021400151VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**La société Tuniso Qatarie de Recouvrement**

**Société anonyme**

**Son capital social : 300.000 Dt**

**Identifiant Unique : 0831446B**

Messieurs les actionnaires de la Société Tuniso Qatarie de Recouvrement SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 février 2021 (26/02/2021) à 15 h, et ce, au siège social de la QNB - Tunisia, à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale de l'exercice 2019;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;

3- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;

4- Approbation des états financiers clos de l'exercice 2019 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 ;

7- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

8- Fixation du montant des jetons de présence;

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R00186SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Attijari Sicar**

**Société d'Investissement à capital risque**

**Au capital de 26 455 500 dinars**

**FILIALE D'ATTIJARI BANK**

**Siège social : Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

**R.C : B171101997 Tunis**

**M.F : 601571B/A/M/000**

**RNE (Identifiant unique) : 0601571B**

Les actionnaires de la société «Attijari Sicar» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 février 2021 à 14h30h au siège d'Attijari Bank sis à la rue Hédi Karray lot n°12 - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- Affectation du résultat de l'exercice 2020

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Nomination des Administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021R00200SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS**

**"ESB SA"**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.000.000 de Dinars**

**Matricule fiscal : 1448512/L**

**RC : B0363422016**

**Siège social : Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala**

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 26 Février 2021 à 14h, au Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2019-2020 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 2019-2020 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2019-2020;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/8/2020 ;

5. Affectation des résultats des exercices clos le 31/8/2020 ;

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations avec les parties liées;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir et formalités.

2021R00204SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture : SMADEA**

**SA au capital de 10 464 150 dinars**

**N° Mat. CNSS : 068424-39**

**Siège social : El Marja (1) Bousalem**

Le conseil d'administration de la société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 25 février 2021 à 11h du matin au siège de la Tunisian Saoudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2020.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur les états financiers arrêtés au 31/8/2020.

3- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2020 et des conventions réglementées conformément à l'article 200 et les suivants du code des sociétés commerciales.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2019/2020.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019/2020.

6- Jetons de présence.

7- Approbation de nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

8- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes.

2021R00222SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Compagnie Touristique Arabe**

**SA au capital de 15.098.120 D**

**Marina Cap Monastir**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 24 février 2021 à 10 heures 30 min à Marina Cap Monastir pour statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes afférents à la continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du CSC,

- Pouvoir à donner.

2021S00097SANB3

---

**Convocation des actionnaires en AGO exercice 2019**

**SOCIETE TUNISIENNE DE RECYCLAGE DE CAOUTCHOUC**

**Société anonyme**

**Au capital de 750.000 dt**

**Siège social : Route de Gabès, Km 10, Z.I. Thyna, Sfax, Tunisie**

**MF : 1308513JAM000**

**RC : B81143622013**

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la STRC, sis à la Route de Gabès Z.I Thyna Sfax Tunisie et ce mardi 02 mars 2021 à 10 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'AGO après les délais

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31/12/2019;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial de Mr le commissaire aux comptes et relatifs à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2019

- Approbation des conventions réglementées telles que mentionnées dans le rapport spécial de Mr le commissaire aux comptes

- Fixation des jetons de présence

- Quitus aux membres du conseil et au P.D.G

- Questions diverses s'il y a lieu

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00105SANB3

---

**Convocation des actionnaires en AGO exercice 2019**

**SOCIETE TUNISIENNE DE RECYCLAGE DE CAOUTCHOUC**

**Société anonyme**

**Au capital de 750.000 dt**

**Siège social : Route de Gabès, Km 10, Z.I. Thyna, Sfax, Tunisie**

**MF : 1308513JAM000**

**RC : B81143622013**

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la STRC, sis à la route de Gabès 2.1 Thyna Sfax Tunisie et ce mardi 02 mars 2021 à 12 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation plan de situation technique et financière

- Prise de décision de continuité de l'activité

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00106SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 22 février 2021**

**Société "ESOL SA"**

**Société anonyme - Non résidente**

**Au capital social de 220.000 dinars**

**Siège social : 18 Rue de l'Artisanat, Zl Charguia II,2635 Ariana**

**Identifiant unique : 1393986S**

Sur décision du conseil d'administration réuni le lundi 21 décembre 2020, Messieurs les actionnaires de la Société ESOL SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le lundi 22 février 2021, à Surenes France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

4. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018, arrêtés par le conseil d'administration, et des conventions indiquées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2019;

8. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 ;

9. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019, arrêtés par le conseil d'administration, et des conventions indiquées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

10. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice 2019 ;

11. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

12. Revue du pacte des actionnaires ;

13. Revue de la composition du Conseil d'Administration; et

14. Pouvoirs en vue des formalités.

2021400186SANB3

## Autres sociétés

**Avis**

Société coopérative centrale des plantes médicales et aromatiques et transformation des produits alimentaires Traditionnels "Lella KMAR EL BAYA", Matricule Fiscal : 1646326Q représentant Mme Leila Mhimdi, siège social Baraj Aroussia Battan 1143 Manouba.

Annonce l'organisation de sa conférence constitutionnelle le 18/02/2021 au siège du centre de formation pomme de terre artichaut Saiida Manouba.

2021R00164SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

En vertu du jugement émis par le Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°17453 du 25/01/2001, Monsieur Brahim Ben Attia a été désigné mandataire de Inaam Allah Tarzi Braham pour incapacité.

2021T00069DIVD2

---

**Nomination d'un liquidateur**

**Au domaine du défunt, feu Mohamed Salah Ben Hassen Zamech**

Par ordonnance sur requête n°45926 rendue le 4 decembre 2019, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la nomination de Mr Ben Jemaa Mohsen liquidateur de l'héritage du défunt feu Mohamed Salah Ben Hassen Zamech.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au n°16 Rue Ahmed Tlili Tunis, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2021T00078DIVD2

---

**Perte de titre foncier**

Mme Fadhila Ben Ahmed Ben Chabane Ferchichi, titulaire de la carte d'identité Nationale n°05144797 délivrée le 3/11/2009 demeurant au 14 rue 9082 Jbal Jloud Tunis annonce la perte du certificat n°19345 de titre foncier n°186331 Tunis nommé (Fadhila) situé au à 14 rue 9082 Jbal Jloud Tunis.

2021R00176DIVD2

---

**Perte du titre constitutif de propriété**

La Société World Textile Service, située sur la route de Sousse, Km 12 dans la zone industrielle de Boumhell 2097 Ben Arous, avise la perte du Titre constitutif de propriété n°3645/10 du Titre Foncier n° 44458 Ben Arous.

2021R00178DIVD2

**Avis d'enquête**

**(En application du décret du 30 Mai 1922)**

**Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines**

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 1.5 km reliant la ligne existante Msaken Nord - Sidi Mansour par le poste d'El Jem.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Mahdia, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2021R00184DIVD2

---

**Publicité foncière complémentaire**

Par une demande de mise à jour sous n°1293 Gabés déposée au prés du tribunal foncier de Gabès par monsieur Ali Ben Amor Mssilini son avocat Maître Khamsa (RAJA) Essghaier avocate à Gabès.

Par laquelle il demande une publicité complémentaire concernant la procuration conclue le 23/8/1983 par les deux frères Mohamed et Abdelatif fils de Jouadi Ali Ben Nafti au proft de leur frère Jouadi Ali Ben Nafti ; acte rédigé par les deux huissiers Heda Hadi et Barari Abdelmadjid statuant à Tunis; objet du contrat de vente conclu le 27/7/1983 et enregistré le 29/7/1983 ; par lequel Mr Senoussi ben Maki Abdljawad a cédé au nom de ses procureurs et en faveur de Mr Amor Mssilini au nom de ses deux fils Ali et Béchir Mssilini. Et la procuration conclue le 28/02/1989 signée auprès de la police de Sfax le 01/03/1983 par Mr Salah Ben Ali Ben Mohamed Hajji par laquelle il a cédé et donné pouvoir en faveur de Mer Hfiaed Habib pour s'occuper de sa terre nue et celui la a signé un contrat de vente concernant ce terrain le 9/3/1989 à son nom et au nom de ses procureurs au profilt de Mr Amor Mssilini par acte de procuration signé le 7/8/1983 légalisé à l'office national de gabés le 8/7/1983 au nom de son fils Mssilini Ali objet de la demande de la mise à jour.

Les oppositions ayant pour objet des droits réels contre le titre foncier n°15606 Gabès doivent être déposées au prés de secrétariat du tribunal foncière de Gabès et ceci dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R00203DIVD2

---

**Avis**

Madame Olfa Gargouri porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un étage de villa situé sur la totalité de la maison sis à la route Gremda km 5 Sfax et d'un terrain superficie 12 m². Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des Notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours.

2021X00085DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Khadija Trabelsi déclarent avoir perdu le titre de propriété d'un terrain de superficie 1255.68 m² contenu sis à la route Ataya km 12 Sfax. Et ils veulent extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du tribunal de première instance de Sfax après un délai de 70 jours.

2021X00086DIVD2

**Avis**

Monsieur Mamdouh Feki déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 4800 m² sise à la Route Sidi Mansour km 16 Sfax objet d'achat du 6/11/2008 acte notarié de Taieb Abid et Hbib Mbarek d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2021X00087DIVD2

---

**Perte**

Mr Rekik Naser CIN n°01039177 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 21/01/2013 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, il a égaré et entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2021X00089DIVD2

---

**Perte**

Mr Bouchaala Zouhaier CIN n°01242695 gérant de la société SOMAG déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 18/01/2007 dressé par les notaires Karray Kais et Karray Mouhamed Ali, est égaré, et veut extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2021X00090DIVD2

---

**Avis**

Mme Mouna Bnt Ali Smida titulaire de la CIN n°08782145 déclare la perte de ses actes de propriétés objet d'un

contrat de vente notarié daté le 6 février 2013 enregistré le 02 Avril 2013 n°M022527 par les notaires Wajdi Kannou et Ezzdine Ben Amira et objet de donation daté du 8 septembre 2018 enregistré le 14 septembre 2018 n°M049822 par les notaires Wajdi Kannou et Thameur Maamri concernant ses parts à l'indivise 1/2 du lot de terrain d'une superficie de 3875 m2 sis à Sfax route Teniour Km 14 et elle prétend avoir deux actes de propriété tenant place aux origines perdus. Toute opposition devrait parvenir au notaire maître Wajdi Kannou Imm Borj Bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans le délai de 70 jours de la date de la publication. Toute opposition après ce délai serait irrecevable.

2021X00093DIVD2

---

**Avis**

M. Abd al-Raouf Chaieb annonce que son acte de propriété d'une superficie d'environ 963,5 mètres carrés, située dans la forêt de Sfax Sakiet Eddaier Km 10, est perdu, et il a l'intention d'en extraire un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax, dans un délai ne dépassant pas soixante-dix jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai mentionné

2021X00100DIVD2

---

**Avis**

Madame Rafika Moalla annonce en tant que mandataire de Souad et Soufia et Abdelaziz fils de Taher Ben Mahmoud Kanoun en vertu d'une procuration datée le 22/01/2021 rédigée par les notaires Mohamed Nader Maaloul et Mhamed Trabelsi que ses derniers ont perdu leur acte de propriété qui se présente en acte de vente rédigé le 6 mai 1964 enregistré le 29 avril 1965 numéro 160 par les notaires Ahmad Jammousi et Abou Bakar Rebaii concernant : 1- le reste d'une parcelle de terre d'une superficie 1380 m² contenant une maison 2- parcelle de terre en tant que passage d'une superficie 510m² situé à Sfax route Lafrane km 2 et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2021X00103DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Najeh Ben Yousef Elkaroui annoncent avoir perdu leur titre de propriété d'un terrain de 18 pieds d'oliviers situé sur la route de Bouthady km 42, Sfax. Ils veulent en extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée que chez le notaire Ketata Moncef siégeant à l'avenue 5 décembre n°14 Sfax, Médina dans un délai de 70 jours.

2021X00107DIVD2

# Rectificatifs

**Rectificatif**

L'annonce n°2017R02019VEPA2 publié au journal officiel n°55 daté le 9/5/2017.

Faillite :

Le tribunal de 1ère instance de Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°64391 du 21/4/2017 à l'encontre de la société SARRA SARL R.C : B19071997 M.F : 2973G.

Au lieu de :

Le tribunal de 1ère instance de Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°64391 du 21/4/2017 à l'encontre de la société SARRA SARL R.C : B19071997 M.F : 1973G.

2021R00169RECZ9

---

**Augmentation de capital**

**Société SPLIT MOBILE SOFTWARE**

**Société anonyme**

**Le capital est de 35.000 dinars**

**Son siège social est sis au 14, rue Imam Hanifa, La Marsa 2078 Tunis**

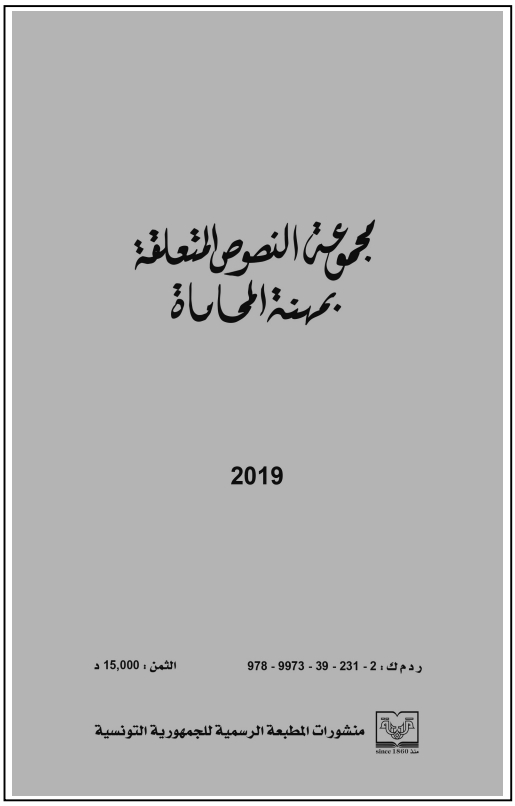
**Identifiant unique n°1660224V**

**Additif à la publication apparue au JORT du 15/01/2021 sous le numéro**

**2021400035SAN B2, page 82**

Numéro du compte bancaire ouvert sous 28004030749140000144 auprès de la banque «ABC Bank», agence Mohamed V, dans lequel le montant des actions libérées a été déposé.

2021400200RECZ9




## منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د




## Edition : 2019

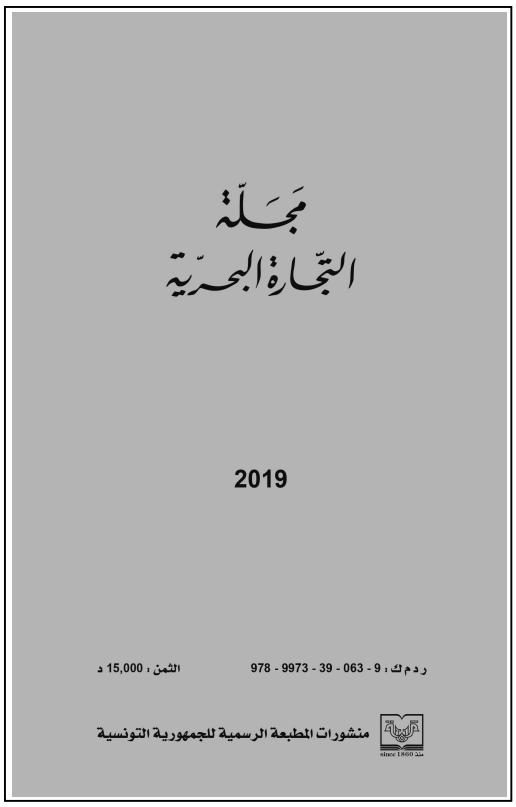
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.




## منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

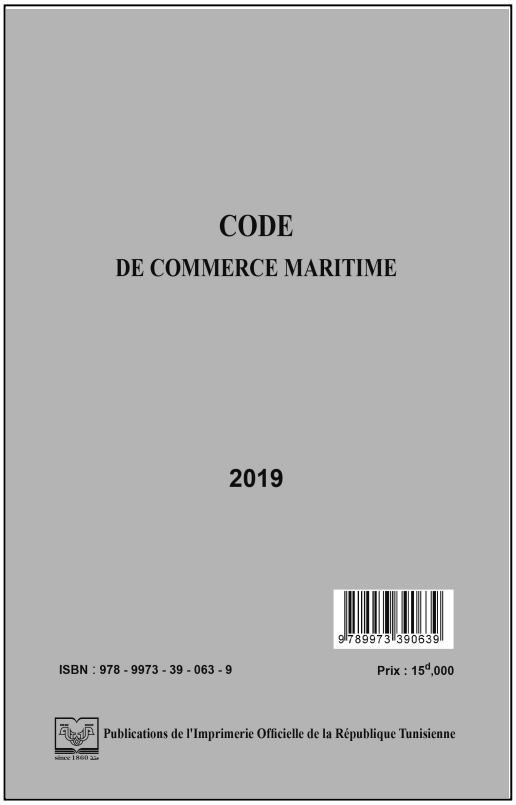
الثمن : 15,000 د

## Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

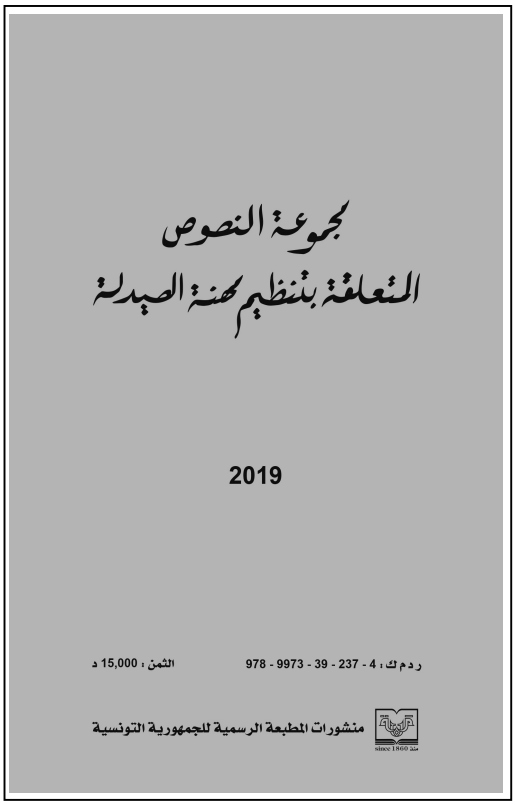
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D




* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.




## منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-237-4

الحجم : 20 X 13

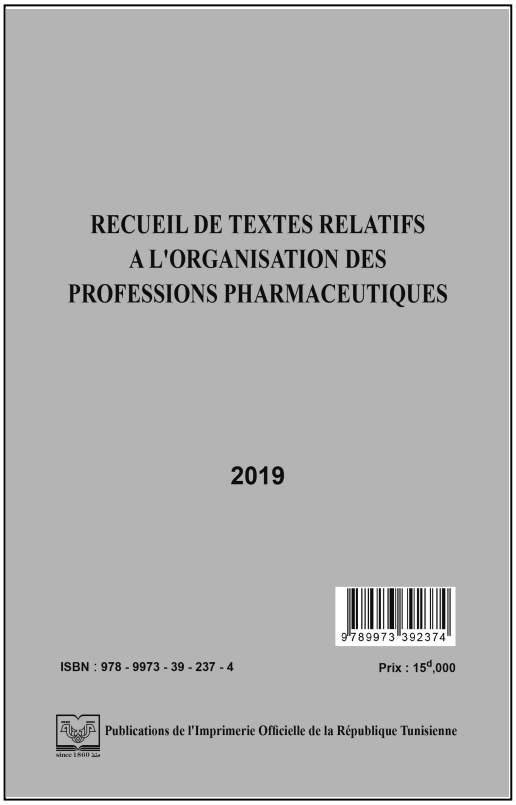
الثمن : 15,000 د

## Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-237-4

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D




* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

# L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne




**le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :**

***www.iort.gov.tn***

**Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :**

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

**Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.**

